

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 25 juin 2015

Présidence

Madame Carmen TANNER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 19h15 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Et avant de procéder à l'appel et d'ouvrir cette séance, j'aimerais remercier une flopée de personnes qui ont œuvré à l'organisation de cette séance dans la cour de notre Château.

Tout d'abord les secrétaires du Conseil, Christine MORLEO et Anne LEUENBERGER, qui épaulent de manière admirable et sans failles les idées et volontés de votre bureau.

Ensuite Mme France TERRIER, directrice du Musée d'Yverdon et région, sans qui cette idée n'aurait tout bonnement pas pu être émise et prendre vie.

Je remercie également les collaborateurs du château, Mme Francine RAY et M. GD AMIGUET pour la mise en place, ainsi que M. Martial BAUDIN et son équipe de STE pour la mise en place du podium.

Merci à M. Yann DENERVAUD et à toute l'équipe de Multivideo pour leur réjouissante motivation autour ce projet.

Un grand merci à M. Olivier FREYMOND, nouveau tenancier du Trèfle gourmand, qui nous a mis à disposition des couvertures pour réchauffer les plus frileux d'entre nous. Elles se situent juste sous la table et sont à votre disposition.

Et finalement un grand merci à M. Claude BERTHELEMY, huissier de l'Hôtel de ville, sur qui on peut toujours compter, ainsi que son inaltérable sourire.

Et je profite de remercier mon compagnon, M. Thierry SCHÜLÉ, vu que je vois qu'il est là et qu'il risque de ne pas rester jusqu'à la fin de cette longue séance. Merci pour tout ton soutien.

Voilà. Et maintenant je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Nous devons excuser l'absence de Madame la Municipale Valérie JAGGI WEPF à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Membres excusés :

Mme et MM. les Conseillers : Anne GANDER, Steves BUCHS, Raphaël FRANZI, Eric GENTIZON, Laurent GILLIARD, David GRANDJEAN, Olivier KERNEN, Jacques LEVAILLANT, Philipp MÜLLER, Marc NICODET, Jean-Claude PEREY, Thierry PIDOUX et Harry THONNEY.

Membres absents :

Mmes les Conseillères : Anne-Louise GILLIÈRON, Arta PAPAZI et Pierrette ROULET-GRIN.

Membres présents	84
Membres excusés	13
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est accepté à l'unanimité.

3. DÉMISSION

En date du 4 juin dernier, le Conseil communal a reçu le courriel suivant de Mme Stéphanie DOBLER, suivit d'une confirmation signée du 24 juin :

Madame la Présidente,

Suite à mon récent déménagement, c'est à dire au 1^{er} juin de la commune d'Yverdon-les-Bains, je ne peux malheureusement plus être conseillère communale.

Je remercie le conseil pour son accueil et lui souhaite bonne route!

Suivent les salutations d'usage.

En vertu de l'article 97 LC, les membres des conseils communaux doivent avoir et conserver leur domicile, aux termes du Code civil et de la législation en matière d'exercice des droits politiques, dans la commune où ils exercent leurs fonctions. S'ils perdent la qualité d'électeurs, ils sont réputés démissionnaires. Nous pouvons donc procéder au remplacement de Mme DOBLER.

Mme Stéphanie DOBLER a accédé à ce Conseil le 4 septembre 2014. Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Stéphanie DOBLER pour son engagement au sein de notre Conseil. Et je lui souhaite tout le meilleur pour son avenir.

4. ASSERMENTATION

La démission de Mme Stéphanie DOBLER laisse le Conseil communal avec un siège vacant à pourvoir.

M. Zamir DUSHAJ, né en 1976, domicilié à la rue des Moulins 58 à Yverdon-les-Bains, premier des viennent-ensuite de la 2^e liste complémentaire du parti socialiste, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de cette dernière.

Je prie M. Zamir DUSHAJ de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Zamir DUSHAJ, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Carmen TANNER.

M. Zamir DUSHAJ : « Je le promets »»

Merci. M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et d'y vivre une expérience intéressante et enrichissante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**5. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**

La minute ailleurs

Avec un cadre comme celui-ci, je me devais de faire la minute ailleurs dans notre passé. Et je remercie Mme TERRIER pour ces recherches et les pépites trouvées.

Remontons donc au 18ème siècle et aux conditions d'élection des Conseillers. A cette période, pouvaient se présenter au Conseil des 24, les bourgeois de la ville, domiciliés en ville et ayant plus de 25 ans révolus, hommes, bien évidemment. En plus de ces conditions restrictives, ce n'était pas le peuple qui élisait ses représentants, car le système fonctionnait à la cooptation. Ainsi, lors d'un décès ou d'une démission (rare) d'un Conseiller en place, les membres du Conseil pouvaient proposer quelqu'un. Les électeurs donnaient tout naturellement leur préférence aux membres de leur famille, ce qui fit qu'Yverdon fut dirigée par quelques familles pendant de nombreuses années.

S'il y avait plusieurs candidats proposés, des élections avaient lieu selon un système très compliqué. Voici cette règle :

On compte le nombre des Conseillers présents et on prend le même nombre de balles dont le tiers sont des fausses, que l'on mélange toutes ensemble dans un sac. Chaque Conseiller en prend une, bonne ou mauvaise sans savoir si elle est bonne ou mauvaise. On tient dans un coin de la chambre, derrière le rideau, les urnes avec les noms des candidats. Les six premiers candidats qui ont reçu le plus de bonnes balles passent la première sélection. Une deuxième sélection se reproduit selon les mêmes conditions avec au final plus que deux candidats. Là, on met plus qu'un quart de mauvaises balles. Puis on recommence le même processus. Et si les candidats sont égaux, le sort décide pour l'assemblée....tout simplement ! Pas besoin de Votelec !

Enchaînons.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pétition de Mme Nathalie
JEANMONOD*

Lors de notre séance, je vous ai annoncé la pétition de Mme Nathalie JEANMONOD pour le maintien du concert de la Saint-Sylvestre au Temple d'Yverdon-les-Bains avec L'Ensemble Tiffany. Elle demande que la Ville reconsidère sa décision de ne plus soutenir le concert et que l'Ensemble Tiffany soit engagé comme ces dernières années, pour le 31 décembre, afin que perdure cette tradition dans notre ville.

Dans sa séance du 15 juin dernier, le Bureau a décidé de transmettre cette pétition à la Municipalité pour suite à donner, objet de sa compétence.

Ce courrier est à disposition auprès des secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 16 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Interpellation de Mme la Conseillère Catherine CARP
- Une Question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL
- Deux Questions de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Question de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI
- Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET

**6. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD:

Non, Mme la Présidente.

**7. PRÉAVIS
N° PR15.13PR**

CONCERNANT

UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'710'000.- POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK SUR LE SITE DES RIVES-DU-LAC ;
LA RÉPONSE AUX MOTIONS DE MADAME LA CONSEILLÈRE CLAUDINE GIROUD (2 DÉCEMBRE 2004) ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER BRIAN OOSTERHOFF (7 FÉVRIER 2013) PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN SKATEPARK ;

LA RÉPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER BRIAN OOSTERHOFF PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE COUVERT POUR LES SPORTS D'ÉQUILIBRE (2 AVRIL 2009).

RAPPORTEUR : M. CHRISTIAN WEILER

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Emilienne WAGNIÈRE, Thierry GABERELL, Yann MAMIN, Jean-Claude MONNEY, Brian OOSTERHOFF, Boris RICHARD et Christian WEILER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Christian WEILER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Discussion sur article 1

Je suis encore un peu essoufflée, le train étant en retard, je me suis dépêchée...

Je me permets de prendre la parole à ce moment du débat pour partager avec vous, chers collègues, les discussions que nous avons eues au sein des Verts au sujet de ce préavis.

Nous avons, comme tout le monde je suppose, applaudi des deux mains l'arrivée de ce préavis. Un skatepark digne de ce nom est attendu de longue date à Yverdon-les-Bains avant même l'intervention datant de 2004 de la Conseillère communale écologiste Claudine GIROUD, puis de celles, au pluriel, de notre collègue OOSTERHOFF. Les jeunes d'alors ne le sont plus autant...mais le besoin perdure. En effet, il s'agit là d'un projet positif, enthousiasmant et destiné avant tout aux jeunes de la région. Nous ne pouvons donc que nous en réjouir ! Le skate est une activité sportive fun, facile d'accès et populaire et c'est pour cela que les Verts ont toujours appelé de leurs vœux et soutenu le développement d'une telle structure.

A ce titre, j'avoue comprendre tout à fait l'enthousiasme de la commission. Enthousiasme transmis d'ailleurs de manière appuyée par le rapport...

A quoi bon en discuter, me direz-vous ? On est toutes et tous d'accord dans le meilleur des mondes...

Oui mais non...

Si l'intérêt d'une telle structure est évident et si sa réalisation est importante, cela ne justifie pas que l'on doit faire abstraction de toutes considérations financière et environnementale. C'est d'ailleurs souvent plus important de se poser ce genre de questions quand on se trouve devant un projet qui nous réjouit, car notre enthousiasme peut altérer notre jugement.

Le volet environnemental, tout d'abord, reste flou en raison de l'absence de l'analyse Boussole 21. Pour rappel, cet instrument est appliqué à tout projet communal pour mesurer son adéquation avec les valeurs du développement durable. Le rapport de la commission nous apprend que la Municipalité a oublié de l'utiliser.

La Municipalité peut-elle nous indiquer pourquoi celui-ci n'a pas été pratiqué ni en amont du projet, ni même une fois le préavis sorti ? Ou le cas échéant, peut-elle nous communiquer les résultats de Boussole 21 ?

Mais revenons au volet financier. Il est demandé à ce Conseil ce soir de débloquer un budget de plus CHF 1'700'000.- pour le développement d'un skatepark, qui sera, à ce prix exemplaire, et bien plus conséquent que beaucoup de lieux identiques en Suisse romande. Vous l'aurez compris, la discussion qui a suivi au sein des Verts a été de savoir si telle construction de cette ampleur est dans le contexte des investissements qui nous attendent, une priorité pour la ville mais surtout comment faire cette pondération ?

Sur quelle base ? Quelle a été l'étude de marché ? Quelles pourraient être les alternatives ? Le projet n'aurait-il pas pu être développé en plusieurs phases ? Dans quelle stratégie de développement de la politique des sports cela s'inscrit-il ? Quel lien avec le plan directeur des sports appelé de ses vœux par ce Conseil suite à une motion de M. VALCESCHINI ? Ce développement se fera-t-il au détriment d'autres associations sportives ? Autant de questions bien moins « fun » mais que nous nous devons de nous poser et qui n'ont pas trouvé de réponse, malheureusement, dans le préavis municipal.

Loin de nous l'idée de remettre en question la création d'un tel espace pour la jeunesse mais simplement de la faire de manière responsable et surtout en toutes connaissances de cause. Et c'est notamment là que le bât blesse.

Il est notifié qu'un montant de CHF 1'000'000.- est inscrit au plan des investissements. Nous sommes donc ce soir en présence d'un projet qui va bien au-delà. Depuis le début de l'année, nous avons voté plusieurs crédits d'investissement important, la fibre optique notamment, sans avoir connaissance du nouveau plan des investissements.

Il me semble important de rappeler ici que la ville possède une capacité d'autofinancement de 22 à 27 mio en moyenne ces 5 dernières années. En 2013, le Conseil a voté des préavis pour un peu plus de CHF 27'000'000.-, en 2014 pour plus de CHF 33'000'000.-, à la moitié de l'année 2015, nous sommes déjà à plus de CHF 31'000'000.-

Nous avons donc le très désagréable sentiment de devoir piloter à l'aveugle. Le Conseil est en droit d'être tenu au courant rapidement du nouveau plan des investissements et pourra ainsi faire son travail en toute conscience et dans un climat plus serein.

C'est donc un groupe des Verts partagé qui votera ce soir, au plus près des convictions de chacune et chacun pour un projet de skatepark dont nous saluons toutes et tous sans retenue le principe, mais en étant tirillés par la responsabilité de contrôler au mieux les investissements au

plus près des priorités. Nous n'avons pas toutes et tous la même analyse de la pondération à appliquer.

En présentant ce projet tel quel et sans alternative, la Municipalité place ce Conseil dans une situation très désagréable de devoir jouer au « Père Fouettard », près de ses sous, sans les informations nécessaires et objectives pour pouvoir faire correctement son travail alors que nous souhaiterions aussi revêtir de temps en temps le costume de Père Noël.

Je vous remercie d'avoir écouté cette longue intervention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer de répondre ou en tous les cas d'expliquer le cheminement qui a conduit à ce préavis.

Pour ce qui est de la Boussole 21, je préciserai ceci : il a été décidé l'année passée avec les services et avec la responsable de l'Agenda 21 de ne pas passer tous les préavis par le biais de la Boussole 21. Pourquoi ? On a environ une quarantaine de préavis par année qui nécessitent au minimum trois intervenants : la responsable de l'Agenda 21, le chef de projet et en principe encore un autre collaborateur. Vous multipliez ceci par le nombre d'heures qu'il faut pour gérer ce genre de préavis, cela fait des heures extrêmement conséquentes. C'est pour cela que la décision prise l'année passée, donc ce n'est pas une révolution en disant : on en a pas besoin cette année ou à partir de cette année, eh bien, la décision a été de dire que, dans le fond, les préavis sont soumis à la responsable de l'Agenda 21 et au chef de service et ensemble, ils décident de savoir s'ils font l'analyse complète ou non. Et il a été décidé en l'occurrence que pour ce projet-là, ils ont considéré qu'il n'y avait pas besoin, que cela ne se justifiait pas et qu'ils ne voulaient pas faire ce travail dans le cadre de ce préavis, c'est pour cela qu'il n'y a pas l'analyse de la Boussole 21.

Vous l'avez dit, on parle d'argent bien sûr, c'est normal, on parle du plan des investissements. Ce plan des investissements est à l'ordre du jour de la prochaine séance de Municipalité. Le célèbre plan des investissements revisité, comme on en parle déjà depuis quelques Conseils, est à l'ordre du jour pour qu'on puisse en discuter avec mes collègues, puisque la tendance est d'alléger le plan des investissements pour pouvoir permettre de faire face aux nombreux investissements, et notamment ceux identifiés par la Municipalité comme étant un projet prioritaire. Vous le savez, la Municipalité, à tort ou à raison, mais enfin c'est son choix, a décidé que le skatepark était une des priorités JÉCOS et Sport, et Municipale, en l'occurrence, et c'est donc pour cela qu'il a été intégré dans le cadre des priorités et du nouveau plan des investissements. On s'est évidemment posé la question de savoir si ces CHF1'700'000.- était judicieux, si ça pouvait se faire par étapes ou si ça pouvait se faire différemment.

Je crois que cela doit faire en tout cas dix ans qu'on parle de ce projet ; dix ans qu'on travaille avec les différents services ; dix ans qu'on travaille avec l'association aussi qui nous épaulé dans le cas en question. On a passé par toutes sortes d'état d'âme, vous le savez.

Au début, on était dans un skatepark couvert qui devait trouver sa place aux Rives du Lac. Vu qu'il était couvert, c'était quelque chose qui était imposant, qui semblait saugrenu dans cet environnement.

Nous avons ensuite discuté avec la commune de Grandson, un projet qui a été suffisamment loin, puisqu'il était prêt à être mis à l'enquête. Il n'a pas trouvé grâce auprès des différentes Municipalités, notamment parce que, vu que c'était un skate couvert, il aurait fallu mettre du personnel pour gérer les accès évidemment, et ensuite de cela, il y avait toute une série d'entretiens, donc c'était une installation supplémentaire qui devenait une charge d'entretien conséquente.

A un moment donné, on était prêt, proche à abandonner. Le service Jécós, notamment, a retravaillé ce skate avec le service des Sports aussi, pour essayer de recalibrer tout ceci,

toujours avec l'association. Alors, certes, les gens qui étaient dans l'association, étaient là à l'époque, parce qu'il avait des gamins qui faisaient du skate. Les gamins ont pris de l'âge. Je ne suis pas sûr que ce soit les mêmes, vous l'avez dit d'ailleurs, qui vont utiliser ces installations. Toujours est-il qu'il y a une quantité de jeunes à qui cela peut profiter d'Yverdon et de la région.

Donc, nous avons gardé courage dans cette opération et il y a eu une discussion, une réflexion de savoir si on voulait le faire en deux fois, savoir si on faisait le skate et le bowl après. Cela ne nous a semblé pas raisonnable, parce que dans le secteur de la construction, on sait très bien que quand on fait les éléments en deux fois, eh bien, c'est forcément plus cher, parce qu'il faut refaire des installations de chantier, il faut faire revenir des entrepreneurs, il faut rouvrir ce qu'on a aménagé dans les alentours. On s'est dit : soit on y va, soit on y va pas. Si on y va, il faut faire quelque chose qui ait de l'ambition et que l'on ne regrette pas, comme on a tendance à le faire, que l'on ne regrette pas d'avoir fait trop court, trop petit et pas d'une façon adaptée. C'est pour cela que nous vous proposons, pour, vous l'avez dit, toute la jeunesse d'Yverdon et du Nord vaudois, un produit qui est un produit magnifique. Un produit avec lequel on pourra être fier et un produit avec lequel on pourra vendre aussi une image sportive de la ville d'Yverdon-les-Bains.

Dans les débats, et d'ailleurs dans les débats avec certains Conseillers communaux, il y a été dit : mais pourquoi vous n'avez pas mis des gradins ? Pourquoi, vous n'avez pas mis des WC ? C'est vrai, c'est vrai. Parce qu'à un moment donné, il faut s'arrêter. Parce que, vous le dites, d'ailleurs justement, c'est cher. Les gradins, même si c'est certainement intéressant, si on fait quelques manifestations par année, on pense qu'on peut prendre des gradins tubulaires. Les WC, pour répondre à cette problématique-là, on a considéré que les WC qui étaient aux tribunes de l'hippodrome ainsi que ceux qui sont au coin de l'USY, voir cas échéant, en cas de manifestation, ceux qui sont à la patinoire, seraient des équipements supplémentaires, sans rajouter une couche de ce qui étaient annoncé comme étant CHF 150'000.-. Voilà pour les justifications d'une non proposition par étapes.

Et puis, c'est vrai que nous ne vous avons pas offert d'alternative, parce que la Municipalité fait des propositions et ce Conseil en débat.

J'attire quand même votre attention, Madame la Conseillère, Mesdames, Messieurs, qu'une commission, votre commission a siégé avec les représentants des partis, et que ces gens-là ont pu poser toutes les questions. C'est-à-dire, ils ont pu poser les questions sur les alternatives, sur le pourquoi on est dans cette situation-là. Et je crois que vous avez eu, par l'intermédiaire de la commission et de vos représentants, ces possibilités de discuter des alternatives qui auraient été permises ou non, dans le cas de ce projet.

Je crois que ce n'est pas tout à fait juste de dire que vous n'avez pas eu d'informations. Vous avez eu les informations par le biais du préavis, vous avez eu les possibilités d'information par le biais de la commission et ce soir, c'est un projet, effectivement un paquet, comme ça, qui vous est offert à votre sagacité et on vous invite, Mesdames et Messieurs, à suivre le préavis tel qu'il est présenté. Je vous remercie.

M. le Conseiller Julien MING :

J'ai une courte question. Il a été noté dans le préavis que les compétitions pourraient vraisemblablement être organisées au niveau Suisse ou européen, voir même plus. Est-ce qu'il existe des normes particulières pour le skate et les autres sports ? Si oui, serions-nous dans les normes pour de telles compétitions ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

A ma connaissance, il n'y a pas de normes. Il y a des caractéristiques de constructions. Il y a des courbes, il y a des éléments pour la pratique. Il y a des recommandations pour que les infrastructures soient utilisables en fonction que cela soit des planches, que cela soit des skates, enfin tout ce qu'on peut bien faire, trottinettes aussi, mais il n'y a pas des dimensions, comme par exemple les salles de gym, hauteur, largeur pour mettre en conformité. Donc, les gens

s'adaptent, quelque part, il y a une espèce de souplesse aussi dans ce sport-là et donc c'est plutôt les recommandations des pratiquants qui en font l'objet qui doit être conforme à l'utilisation mais pas des normes comme des normes scolaires ou pratiques pour les salles de gym, qui fait que l'on pourrait faire des compétitions ou on ne pourrait pas faire de compétitions.

Mais on pense qu'avec la qualité et la grandeur du projet, il n'y a pas beaucoup de skate de cette envergure-là, et forcément qu'on pourrait avoir ces compétitions nationales ou internationales.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une grande majorité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Même si le préavis semblerait déjà accepté, je voulais simplement intervenir en tant qu'ancien pratiquant de skate. Donc, effectivement, j'arrive maintenant à un âge où je ne sais pas si je vais pouvoir m'y remettre, mais en tout cas, je dois dire que j'ai été très séduit par le projet qui a été proposé aujourd'hui par la Municipalité.

Peut-être petit rappel historique quand même :

A l'époque, dans les années 1990/2000, nous faisons du skate, mais on était au Jardin japonais, on allait également à la Marive, mais on se faisait un peu chaque fois chasser de chaque endroit. Et dès qu'on a eu l'âge de pouvoir bouger, dès qu'on a eu le permis de voiture, on allait dans d'autres endroits, notamment à Lausanne, à Bienne ou à Neuchâtel. Il y avait donc plusieurs endroits, plusieurs possibilités de pouvoir faire du skate, faire du roller ou à l'époque, le BMX qui commençait gentiment. Donc, aujourd'hui, même si j'ai l'impression qu'il y a dix ans de retard, c'est dix ans qu'il faut pour mener à bien un projet tel que celui-ci. C'est donc avec une grande réjouissance et au nom du groupe UDC au complet que nous soutenons ce projet et que nous vous invitons à suivre également ce projet. Merci.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Comme vous le savez maintenant, je déclare mes intérêts, je suis en charge d'une association de sports de glisse urbaine et je suis déjà intervenu à plusieurs reprises au Conseil pour défendre ce dossier.

Comme les choses se présentent maintenant, le préavis est en voie d'acceptation et je m'en réjouis tout particulièrement, si cela se confirme. Il s'agit ici de renforcer l'offre sportive par la

mise à disposition d'une belle infrastructure et d'attirer des jeunes qui n'ont pas encore trouvé un sport à leur goût et les arracher de leurs écrans en tout genre. Je vous remercie de votre soutien.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Je suis quand même très content qu'on accepte ce préavis, parce que ça montre aussi une certaine volonté de la Municipalité lorsqu'elle le veut, de développer le sport et surtout de trouver les moyens financiers.

Je vais bientôt intervenir dans un prochain Conseil communal pour demander aussi des investissements, surtout pour des sports d'intérêt national, tel que l'escrime, qui malheureusement, pour le rappeler, n'ont pas de place, de locaux et qui doivent squatter la PC de Gressy. Donc, ça me donne du courage pour espérer un grand développement des activités sportives de cette ville. Merci.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.13PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de construction d'un skatepark sur le site des Rives du Lac ;
- Article 2 :** Un crédit d'investissement de CHF 1'710'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3505 «Construction Skatepark» et amortie en 30 ans au plus ;
- Article 4 :** La réponse aux motions de Madame la Conseillère Claudine Giroud (2 décembre 2004) et de Monsieur le Conseiller Brian Oosterhoff (7 février 2013) portant sur la création d'un skatepark est acceptée ;
- Article 5 :** La réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Brian Oosterhoff portant sur la mise à disposition d'un espace couvert pour les sports d'équilibre (2 avril 2009) est acceptée.

**8. PRÉAVIS
N° PR15.14PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 610'000.- POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSEAU GAZ DU POSTE DE DÉTENTE DE POMY AINSI QUE DU RÉSERVOIR DE CHAMBLON.

RAPPORTRICE : MME MARCELINE MILLIOUD

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Catherine CHEVALLEY, Marceline MILLIOUD, Monique MÜLLER, Walter MÜLLER, Nicola SCHIRINZI, Gnanaseelan SUBRAMANIAM et Harry THONNEY.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.14PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de rénovation du poste de détente de Pomy ainsi que ceux du réservoir d'eau de Chamblon ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 610'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°4041 «Rénovation PDC Pomy et réservoir Chamblon » et amortie comme suit :

- CHF 160'000.- par prélèvement au fonds de renouvellement du réseau gaz n°928.1801.1
- CHF 450'000.- par prélèvement au fonds de renouvellement du réseau eau n°928.1801

**9. PRÉAVIS
N° PR15.16PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 230'000.- POUR LA PHASE D'ÉTUDE DU REHAUSSEMENT DU COLLÈGE DE LA VILLETTE.

RAPPORTEUR: M. BART WIND

*Composition de la
commission*

Mme et MM. les Conseillers Anna Rita BARTOLOTTA, Florent Michaud (remplaçant Madeleine LECHMANN), Nicolas DURUSSEL, Thomas JENNI, Olivier MAIBACH, Brian OOSTERHOFF et Bart WIND. M. Patrice PITTORI était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, M. Bart WIND et

ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.16PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'étude du rehaussement du Collège de la Villette;

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 230'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N°9326 et amortie en 5 ans au plus.

**10. PRÉAVIS
N° PR15.17PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 468'000.- POUR LA CRÉATION DE 4 CLASSES DE DÉGAGEMENT AU COLLÈGE DE LA PLACE D'ARMES.

RAPPORTEUR: M. THOMAS JENNI

*Composition de la
commission*

Mme et MM. les Conseillers Anna Rita BARTOLOTTA, Florent Michaud (remplaçant Madeleine LECHMANN), Nicolas DURUSSEL, Thomas JENNI, Olivier MAIBACH, Brian OOSTERHOFF et Bart WIND. M. Patrice PITTORI était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, M. Thomas JENNI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR15.17PR est accepté à l'unanimité.
Décision du Conseil	<p>La Présidente remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'adjonction de 4 classes de dégagement au collège de la Place d'Armes, ainsi que l'aménagement de locaux destinés au parascolaire II.</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 468'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 3313 «Collège Place d'Armes - agrandissement » et amortie en 10 ans au plus.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>
11. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR15.18PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE STABILISATION DU TERRAIN DE CHF 328'000.- POUR L'IMMEUBLE RUE DU FOUR 1. RAPPORTEUR: M. ROLAND VILLARD</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers Joëlle BETTEX, Valérie DUVOISIN, Robin DELISLE, Jean-Louis KLAUS, Jacques LEVAILLANT, Yann MAMIN, Jean-Claude MONNEY et Roland VILLARD.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, M. Roland VILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p> <p><u>Mme la Présidente Carmen TANNER :</u></p>
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.18PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à lancer le projet d'étude et à faire réaliser les travaux préliminaires de stabilisation du terrain de l'immeuble rue du Four 1;

Article 2 : Un crédit de CHF 328'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 9325 et amortie en 5 ans au plus.

12. PRÉAVIS
N° PR15.19PR

CONCERNANT LA 1^{ÈRE} SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2015.
RAPPORTEUR : M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pascal BLUM donne lecture d'un correctif, de la remarque de la COFI suivi des conclusions du rapport.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Avant de vous lire les conclusions, je voudrais m'excuser d'avoir laissé un reliquat, probablement de la 2^{ème} série de complément au budget de 2014.

A la 2^e ligne du tableau de la page 1, vous avez certainement tous constaté que ça n'avait rien à faire là, c'est en fait un collé qui n'a pas été coupé. Avec mes excuses.

Bien qu'on soit dans les murs qui abritent le Musée d'Yverdon, je vais quand même vous lire la remarque de la Commission des finances sur le budget du Musée :

La COFI a peu apprécié le suivi budgétaire quelque peu approximatif du compte Musée d'Yverdon. Comme indiqué par le Service des finances, la COFI recommande, à l'avenir, de distinguer la subvention (fonctionnement) et les loyers (bureaux et archives). La COFI se permettra de refaire le point sur ce compte au prochain budget.

Suivent les conclusions de la Commission des finances.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro de

compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.19PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2015, représentant au total une augmentation de charges de CHF 501'012.- et une augmentation des revenus de CHF 141'155.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2015		2'308'770
	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	189'422	141'155
2. Finances	10'290	
3. Urbanisme et Bâtiments	127'000	
4. Travaux et environnement	114'700	
5. Police et sports	9'600	
6. Culture et Tourisme	50'000	
	501'012	141'155
Charges supplémentaires		501'012
Revenus supplémentaires		141'155
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		2'668'627

13. PRÉAVIS
N° PR15.23PR

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2014.

RAPPORTEUR : M. DANIEL COCHAND, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, M. Daniel COCHAND donne lecture des conclusions du rapport.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Discussion sur article 1

Ayant à prendre la parole à plusieurs reprises au sujet de notre rapport je me contenterai de vous avoir adressé mes civilités une fois pour toutes maintenant. Considérez-vous donc comme salués.

Je vous lis simplement les conclusions du rapport de la Commission de gestion et bien sûr, j'aurai l'occasion de réintervenir au sujet des réponses que nous n'avons pas acceptées.

Suivent les conclusions de la Commission de gestion.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion à l'article 1, soit :

Article 1 Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de
amendé : gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse aux observations 1.1, 1.2 , 2.5.3 , 5.1 et 8.3.**

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité.

Conformément à l'article 111 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai voter les observations qui seront contestées et notamment celles qui ont été refusées par la Commission de gestion.

*Correction et précisions
sur le Rapport de la
COGE sur la gestion de
la Municipalité en 2014*

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Veuillez m'excuser de revenir un tout petit peu en arrière. M. BLUM, tout à l'heure s'est excusé pour un petit problème, la Commission de gestion doit faire la même chose.

Vous avez reçu un rapport, alors, semble-t-il, personne n'a réagi, mais si vous l'aviez bien lu jusqu'au bout, vous auriez reçu le rapport pour 2015. Il s'agit bien sûr d'une erreur à la page 15, le rapport que nous avons présenté concernait 2014. Et j'ajoute encore ceci dans les préambules, nous avons pris conscience à la COGE qu'il y avait un peu un effet ping-pong entre le moment où nous déposons le rapport, la Municipalité nous répond, nous n'acceptons pas et nous nous efforcerons l'année prochaine d'avoir un contact avec la Municipalité avant de faire cette effet de ping-pong.

RépObsCOGE2014

Excusez-moi, Mme la Présidente, nous pouvons reprendre.

*1. Municipalité
Observation 1*

Pour ce qui concerne les observations 1.1 et 1.2 qui sont liées, c'est justement un des problèmes que j'évoque avec cette collaboration nécessaire. Ça n'a pas été tellement bien compris, mais je pense que tous les Conseillers ont compris ce qui se passait avec la question 1.2 et la commission «urbanisme et mobilité». Alors, pour notre part, nous n'avons pas eu une formulation extraordinairement précise et peut-être a-t-il manqué la précision « commission extra-parlementaires », mais il est bien évident que la COGE ne voulait pas parler des commissions permanentes qui font, elles, un rapport. C'est peut-être pour cela que ça a été mal compris par la Municipalité. Mais comme je le disais, le rapport entre les deux observations est évident.

*Discussion sur
l'observation 1.1*

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.1 est directement liée à ce qu'aurait dû être le

fonctionnement de la commission extra-parlementaire «urbanisme et mobilité». Cette commission composée uniquement de représentants des partis, peut effectivement faire remonter l'information aux partis mais elle ne l'a donc pas fait en 2014 puisque elle n'a pas fonctionné !

Mais on ne peut cependant se contenter d'un canal aussi étroit pour l'information au sujet du travail des commissions. Par exemple, la population serait certainement intéressée par le travail de la commission des habitants et dans les commissions sportives même s'il y a des représentants de beaucoup de clubs et sociétés, ceux-ci peuvent difficilement faire une information à un public plus large que celui de leur association.

Il y a de nombreux citoyens qui s'engagent dans cette ville dans la vie associative et qui s'intéressent au développement de la cité. Toutes et tous ne veulent ou ne peuvent accéder au Conseil communal. Ils agissent dans des associations de quartier, lancent des pétitions à l'occasion. Il y a tout un aspect consultatif auquel ils peuvent s'associer et parfois ils accèdent à des commissions de différents types. Le travail de ces commissions est peu connu et il est dommage qu'on en trouve peu de traces dans le rapport de gestion de la commune. C'est regrettable mais c'est encore pire quand ces commissions ne fonctionnent pas ou ne sont pas convoquées. C'est la raison pour laquelle la COGE n'a pas accepté la réponse de la Municipalité à ces deux observations.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je rejoins M. le Président de la commission en disant, que tout le monde a vu cette incompréhension qu'il y a eu entre la Commission de gestion et la Municipalité. On s'est demandé d'ailleurs effectivement, comment répondre à l'observation 1.1. Et si on veut éviter de se retrouver dans cette situation, je pense qu'effectivement, ça serait bien qu'on ait une étape intermédiaire avant de lâcher peut-être le préavis et après chacun peut répondre et prendre ses positions, mais au moins qu'on parle sur les mêmes sujets, et là, visiblement, ce n'était pas tout à fait le cas.

Alors, on prend acte qu'on ne s'est pas compris dans l'observation 1.1 et puisqu'on la lie à l'observation 1.2, effectivement, les commissions (extra-parlementaires) doivent siéger et je crois que mes collègues ont fait en sorte que cette commission se réunisse dorénavant à un rythme normal.

Pour ce qui est des informations sur les dates de commissions, je ne sais pas si c'est jouable de donner les dates de commissions, parce qu'en plus de cela, parfois, elle change, parce que les agendas font qu'il faut déplacer les commissions. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut qu'on donne l'information sur la liste des commissions pour autant que ça n'existe pas. Ça c'est quelque chose qu'on pourrait mettre sur le site si ce n'est pas le cas avec la liste des commissaires qui fait que les gens qui voudraient contacter une commission ou une autre, pourraient s'adresser par le biais des commissaires.

Il n'y a pas non plus des rigueurs extrêmes, si je prends celle des sports pour les aides aux sociétés, notamment dans l'aide au secteur junior, il y a des fois des traitements qui se font alors que la manifestation ou les achats ou les camps ont déjà eu lieu, et ce n'est pas pour autant que ce n'est pas traité. Donc, il n'y a pas forcément une corrélation entre les dates de commissions et une intervention d'un citoyen ou d'un club.

Toujours est-il que si on peut améliorer la transparence, si on peut améliorer l'information, et bien évidemment, la Municipalité prendra acte de ces demandes qui nous sont faites à travers la COGE et on verra comment on peut donner la meilleure information possible sans tomber dans l'extrême de tout citer en permanence, parce qu'il faudrait qu'on engage quelqu'un qui tienne le secteur de l'informatique parfaitement au clair et ça serait complètement déraisonnable et ce n'est pas l'esprit de ce qui est demandé.

Donc, pour répondre aux observations 1.1 et 1.2, si je les groupes aussi, la Municipalité prend

acte de cette demande et s'engage aussi à ce que les commissions se voient et œuvrent dorénavant à des rythmes normaux et classiques. Merci.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.1 de ce préavis est acceptée à une évidente majorité.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

J'aimerais quand même revenir sur ce point 1.2 sur la commission « urbanisme et mobilité », parce que ça fait longtemps qu'on nous dit qu'on va réagender ces commissions extra-parlementaires enfin certaines fonctionnent très bien, mais celle-ci, ce n'est pas la première fois.

Et je voudrais juste revenir un peu en arrière, avant cette fameuse commission, il y avait la Commission de l'urbanisme et la Commission de la mobilité qui étaient séparées et déjà à l'époque, qu'est-ce qui s'était passé ? On avait une séance très intéressante, mais pas de PV et pas de nouvelle, rien du tout. J'avais même écrit des mails pour savoir où cela en était. Je n'ai même pas eu de réponse.

Et puis, il y a eu cette fusion des deux commissions pour des raisons tout à fait raisonnables, mais on s'est retrouvé avec exactement le même phénomène. On a eu une commission très intéressante de nouveau, grande motivation, c'était passionnant et de nouveau, rien, pas de retour, rien du tout. C'est extrêmement dommage parce qu'on est vraiment comme la mentionné dans le rapport, on est dans le cadre d'une commission alibi actuellement et c'est très dommage, parce que c'est une commission qui est très importante parce qu'elle traite de l'avenir d'Yverdon. Elle traite de l'avenir d'Yverdon parce qu'on parle, non seulement, pas sous pression du temps, comme dans un préavis, on n'est pas encore sous le billard politique, on est avant et là, c'est intéressant parce qu'on peut anticiper. Avec tous ces retards, toute cette absence de fonctionnement, eh bien, on n'a rien.

Alors, j'aimerais simplement, vraiment qu'on agisse et j'attends fermement que cette automne, on ait vraiment des dates et qu'on puisse se réunir, qu'on puisse visiter des exemples, comme cela avait été promis dans les commissions d'autres villes, etc. Qu'on puisse réfléchir à l'avenir et au développement de notre ville. Merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Merci pour votre intervention, M. le Conseiller communal. C'est en cours. Nous avons eu l'impression que cette commission ne fonctionnait pas forcément de façon optimale. Donc, nous avons décidé de ressortir le cahier des charges, de réfléchir avec ma collègue municipale Valérie JAGGI WEPF sur l'interaction qu'il fallait avoir entre l'urbanisme et la mobilité. Ce travail est en cours.

Il est un peu freiné par les vacances d'été et par un autre souci dont vous avez eu connaissance. Par voie de conséquence, j'espère que ça pourra être prêt pour l'automne. En tout cas, on nous a ressorti il y a une quinzaine de jours, tous les documents et cahier des charges etc. pour essayer de redynamiser cette commission et d'en faire quelque chose.

C'est une réflexion qui est importante et qui est intéressante parce qu'on voit que dans le cadre de l'urbanisme par exemple, et dans le cadre notamment des recours, les commissions cantonales sont friandes de savoir ce que les commissions locales ont à dire. Donc, l'idée c'est d'essayer de voir dans quelle mesure on pourrait impliquer plus cette commission lorsqu'on a par exemple des litiges pour qu'elle donne une espèce de préavis local qui pourrait être transmis ensuite au service cantonal qui préavise également. C'est dans ce sens-là qu'on est en train d'avoir cette réflexion qui n'aura peut-être pas lieu cet été, je n'en sais rien, en tout cas du côté

Vote s/réponse à l'observation 1.1

1. Municipalité
Observation 1.2

Discussion sur
l'observation 1.2

de l'urbanisme, on continuera la réflexion pour ne pas trop freiner le processus et j'espère qu'à l'automne, on puisse revenir avec quelque chose d'intéressant, de plus intéressant, peut-être un peu différent. Voilà ce que je peux vous dire Monsieur le Conseiller communal.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Si je me souviens bien, cette commission a un cahier des charges qui précise très clairement qu'elle doit être réunie plusieurs fois par année. Donc, je pense que le simple respect du cahier des charges va obliger les autorités à convoquer cette commission, selon les exigences fixées dans son cahier des charges, parce que là, nous sommes déjà en juin et elle n'a toujours pas siégé. Merci.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Vous venez de mentionner, Mme la Municipale, que les réflexions se mèneraient sans la mobilité peut-être. Et là, je m'interroge de nouveau, parce qu'on avait fusionné les deux commissions en se disant que ce serait très cohérent de traiter les deux thèmes en même temps et là, on prend le chemin inverse. Alors, je m'interroge et je me dis justement, mais on est à une époque où on ne peut plus concevoir l'urbanisme sans mobilité, alors pourquoi cette réflexion ? Merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Oh, mais M. le Conseiller, d'une façon très simple. Je crois que vous savez que la Municipale en tête de ce dicastère a quelques problèmes cet été, donc c'est juste à cela que je fais allusion. Ça ne va peut-être pas forcément être très facile de travailler, donc on va poursuivre notre réflexion. C'est juste qu'il faut avoir un petit peu de compréhension. On va peut-être continuer, on va peut-être regarder avec Mme BRIGEOT aussi si on peut avancer. C'était juste à cela que je faisais allusion Monsieur le Conseiller communal.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote s/réponse à l'observation 1.2

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.2 est refusée par 36 voix contre 29 et 14 abstentions.

***2. Administration générale
2.5 Ressources humaines
Observation 2.5.3***

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Puisque nous sommes au chapitre des Ressources humaines et que je sais que vous n'êtes pas toujours rassurée lorsque j'interviens à ce sujet, je vous laisse peut-être le soin de déterminer si vous souhaitez un huis-clos ou si vous m'autorisez à intervenir ?

Discussion sur l'observation 2.5.3

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Vous pouvez continuer.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

D'accord, merci.

J'ai pris connaissance avec attention du rapport de la Commission de gestion et plus particulièrement des points traitant des ressources humaines et du cas particulier que j'ai évoqué devant ce conseil en novembre dernier

Je remercie la COGE de son travail et considère qu'elle a répondu en grande partie à mon intervention. Dans les grandes lignes, je peux accepter ses considérations et tout me laisse à penser qu'elle a eu les informations adéquates dans cette affaire.

Bien que mon intervention ait été qualifiée d'inacceptable, chacun pourra relever qu'elle a au moins eu le mérite de voir nos commissions permanentes, soit la Commission de gestion ainsi que la Commission des finances, s'intéresser de près à la question des ressources humaines. A la lecture des rapports des dites commissions, il ressort très clairement que des lacunes évidentes existent dans la gestion des ressources humaines dans notre ville.

M. le Syndic, vous semblez en avoir pris conscience et faire une priorité de régler les disfonctionnements pouvant exister, nous ne pouvons que vous encourager à aller dans ce sens et vous en remercier par avance.

Cependant, tout comme la COGE, je ne peux accepter la réponse de la Municipalité à l'observation 2.5.3.

En effet, il est indiqué que la COGE demande à la Municipalité de veiller à être informée assez tôt des cas problématiques ou potentiellement problématiques en rapport avec les RH. Elle demande également à la Municipalité que le recours à la voie conventionnelle ne soit initié qu'avec son aval. Observation à laquelle il est répondu que la Municipalité en prend acte et veille à ce que toute démarche impliquant une convention de départ soit initialement validée par elle-même.

Permettez-moi de rappeler l'art. 10 du statut du personnel qui stipule : « la qualité de fonctionnaire prend fin par démission, renvoi pour cause de suppression d'emploi, renvoi pour justes motifs, retraite ou invalidité définitive. » Point final.

A aucun endroit, il n'est stipulé qu'un chef de service ne peut se séparer d'un employé pour toute autre raison, même avec l'accord de la Municipalité, moyennant une convention de départ.

La communication CO14.08 mentionnait d'ailleurs tout à fait que tous les cas de conventions auraient pu être traités selon l'art. 13 du règlement du personnel, à savoir, renvoi pour justes motifs.

Dès lors, une convention de départ ne saurait être négociée sans que les différentes étapes préalables à un renvoi pour justes motifs n'aient été appliquées, à savoir :

- un renvoi doit être précédé d'un avertissement écrit ;
- une recherche de transfert interne doit être privilégiée ;
- enfin, la Municipalité seule peut décider du renvoi du collaborateur.

C'est à ce moment-là, à mon sens, que la Municipalité peut demander l'établissement d'une convention avec le collaborateur, ceci afin de sauvegarder les intérêts de chacun et après avoir également entendu ce collaborateur.

Dans le cas cité et étudié par la COGE, le rapport relève que les différentes procédures n'ont absolument pas été respectées par la supérieure hiérarchique.

Ledit rapport parle en effet de "difficultés", il n'est pas fait mention de fautes graves ou autres raisons justifiant un renvoi selon l'art.13 du statut. Même si la COGE précise qu'elle n'a pas voulu porter de jugement sur le bien-fondé, ce qui est tout à fait juste à mon sens et compréhensible.

La convention de départ a été négociée par la supérieure hiérarchique, peut-être avec l'aide des RH sans que la Municipalité n'en soit informée, elle n'a eu d'autre choix que de ratifier celle-ci. On peut d'ailleurs s'étonner de la légèreté avec laquelle la Municipalité a accepté cette affaire sans avoir été informée de difficultés préalables, surtout pour une collaboratrice avec laquelle elle était en contact très régulier, puisque travaillant au greffe.

Contrairement à ce qui est indiqué, cette convention n'a pas été menée dans la précipitation, un

projet ayant été soumis à l'employée début juillet, pour une ratification début septembre, soit environ 2 mois après, moyennant quelques adaptations. La finalisation n'a effectivement pris que 48 heures. Durant ces 2 mois, la Municipalité n'a pas été mise au courant.

Aucune recherche de solution de transfert au sein de l'administration n'a été entreprise, en dépit de l'art. 13 al. 4 du statut du personnel.

Enfin, je tiens encore à préciser un élément que la COGE ne relève pas dans son rapport mais que j'ai déjà eu l'occasion de relater devant ce Conseil, l'employée a été mise en arrêt de travail depuis début juillet et n'est pas revenue à son poste. A aucun moment, le service des RH n'a pris contact avec, ceci malgré que sa procédure interne le prévoie.

Dans le cadre de la Commission des finances, nous avons eu accès à divers documents de la part du service des ressources humaines quant aux différentes procédures, suite à nos questions, mais je regrette qu'il s'agisse à chaque fois plutôt de notes internes que de vraies procédures.

J'insiste donc, tout comme la COGE, sur le fait que la Municipalité doit veiller à l'établissement de véritables procédures dans le domaine des RH, surtout à une procédure claire et précise réglant la question de l'établissement de conventions de départ de collaborateurs de l'administration et surtout veiller au respect de ces procédures. Elle doit s'engager à décider seule de l'établissement d'une telle convention après avoir été mises au courant de manière très claire sur la situation amenant à une telle conclusion. Ceci doit se faire de manière urgente dans l'attente de la révision du règlement du personnel, ce qui risque de prendre un certain temps.

Enfin pour terminer, permettez-moi une question à la Municipalité : après avoir pris connaissance du rapport de la COGE et du fait qu'une cheffe de service n'ait pas respecté les procédures sur un sujet aussi sensible que les ressources humaines qu'elle connaît d'ailleurs parfaitement bien, ceci expliquant peut être cela, je désire savoir quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises ou compte-t-elle prendre envers sa secrétaire municipale afin que ce genre de cas ne se reproduise pas ?

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Je vous prierai de ne pas donner de nom ou de titre, s'il vous plaît, M. le Conseiller !

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'ai terminé mon intervention. Je vous remercie de votre attention et vous invite donc à refuser les réponses de la Municipalité.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais vous donner des informations sur les travaux des Ressources humaines et surtout qu'est-ce qui va être présenté et dans quel délai, à la Municipalité. Je finirais par les procédures qui font l'objet de vos questions.

La gestion des absences de longues durées : avant fin 2015, nous devons mettre en place une procédure de suivi du collaborateur, systématiquement dès un mois d'absence ; identifier d'éventuels problèmes relationnels avec la hiérarchie ou avec des collègues en lien avec cette absence ; maintenir un lien entre le collaborateur absent et l'employeur pour favoriser un retour à l'emploi avec d'éventuelles adaptations si nécessaire. C'est-à-dire que si la personne part pour une longue durée, il faut qu'on garde le contact avec la personne en question pour qu'elle ne soit pas déconnectée du système et perdue quand elle revient. Cette mise en place de procédure c'est donc pour fin 2015.

Il y aura aussi une gestion des absences de courtes durées, moins d'un mois, mais ce sera pour 2016. On n'a pas considéré que c'était aussi une priorité municipale, mais c'est une mise en place d'une formation dans ce domaine pour l'ensemble des cadres, des cadres, évidemment ;

mise en place d'outils et de procédures concernant les absences de courtes durées et diminution du taux d'absentéisme.

Tableau de bord et indicateurs RH pour le courant de l'été 2015, donc c'est tout soudain, c'était d'ailleurs, une des demandes municipales, éditer un document annuel de pilotage de l'activité de RH, but : mesurer et décrire un panel d'indicateurs concernant le personnel communal ; permet d'identifier d'éventuels problèmes, absentéisme, turn over ; de mettre en place des mesures correctrices ; d'anticiper certains besoins ; de mesurer les effets des mesures mises en place et d'avoir une vision globale des données concernant le personnel communal. Donc ces tableaux de bord et indicateurs tels que nous les avons mis dans les priorités municipale c'est pour cet été.

Gestion des heures supplémentaires : la procédure actuelle est trop légère. C'est aussi dans l'intérêt du collaborateur et pas seulement de l'employeur, ça va évidemment dans les deux sens, la procédure sera mise en place pour fin 2015 et la mise en œuvre pour 2016 : monitorer et contrôler de manière plus efficiente la gestion et le paiement des heures supplémentaires des collaborateurs de l'administration communale ; identifier d'éventuels problèmes organisationnels en terme de charge de travail ; permettre à la hiérarchie et au service RH de prendre des mesures avant un éventuel épuisement d'un collaborateur ; faire le lien avec les demandes de ressources supplémentaires.

Le plan des postes, c'est pour fin 2015. Actuellement, on n'a pas de plan des postes consolidé. Donc, il faut qu'on puisse avoir une vision précise, en temps réel des postes occupés, des postes vacants au sein de l'administration. On doit optimiser la gestion des postes et des effectifs attribués par l'autorité aux différents services de l'administration et faciliter la mise en place dans le cadre des demandes de postes supplémentaires.

In fine, les procédures : il n'y a pas de procédures effectivement, formelles, lorsqu'un départ conventionnel est envisagé. Il a été dit, je réprécise, que ce n'est pas un travail qui doit se faire à l'interne d'un service avec un chef de service, voir avec un chef de service et le Municipal ou Syndic, c'est une procédure qui doit remonter en Municipalité et la Municipalité doit étudier les pistes pour savoir comment on peut orienter, réorienter la collaboration avec ce collaborateur.

Mise en place d'une procédure concernant les départs conventionnels clarifiant les rôles des différentes parties ; s'assurer que la Municipalité soit mise au courant et donne un accord de principe avant d'entamer toutes démarches de ce type ; analyse par le chef de service des Ressources humaines, des Ressources humaines ! afin de déterminer si la voie conventionnelle est vraiment applicable ou si d'autres solutions doivent être envisagées.

Donc, toutes ces mesures qui seront proposées en Municipalité, ce sont des pistes de travail, mais puisque c'était un sujet annoncé pour ce soir, je vous donne donc les pistes qui sont des pistes de travail, qui ne sont pas validées puisque ça doit faire l'objet d'un rapport, mais s'est tendre à faire en sorte que l'administration soit la plus irréprochable possible. Je ne juge pas ce qui a pu se passer dans les années précédentes, dans les vingt-ans, pour qu'on ne fasse pas une cible sur une situation particulière précédente, mais de dire que dorénavant, eh bien, on a demandé de mettre en place des procédures au niveau des RH et dans tous ces domaines-là, on va essayer d'améliorer le principe pour faire en sorte que tout se passe le plus correctement possible.

Voilà, Mesdames et Messieurs, M. le Conseiller, ce que je pouvais vous amener.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors, j'espère ne pas arriver comme la grêle après les vendanges !

Avec cette observation 2.5.3 nous sommes en plein dans les conséquences des problèmes RH dont ce Conseil a eu à débattre.

La COGE est parfaitement satisfaite par les réponses aux deux observations 2.5.1 et 2.5.2. Elle l'est également pour la réponse à la deuxième partie de l'observation 2.5.3. En revanche la COGE, qui a fait preuve de doigté dans sa manière de traiter le mandat que le Conseil communal lui avait confié, a été assez claire pour dire que l'information avait fait défaut à la Municipalité. Dès lors il est logique que si la Municipalité prend l'engagement, comme elle le fait ici, d'initier les procédures de recours à la voie conventionnelle, elle ne peut prendre cette décision que si l'information nécessaire lui est parvenue, notamment parce que les éventuelles mesures de reclassement ou de transfert entreprises au préalable n'ont pu aboutir. Or pour que ces mesures soient sérieuses, il faut qu'il y ait eu information préalable.

La COGE a dit clairement que les cas problématiques, qui durent parfois des mois ou des années, devraient remonter rapidement à la Municipalité, ce qui n'empêche nullement les dicastères de continuer à être chargés de régler, avec les RH, eux-mêmes, le problème qui les concerne.

Et j'attire l'attention de ce Conseil sur le fait que la convergence de vue entre la COGE et la COFI sur les coûts financiers et humains en lien avec ces conventions, ainsi que votre position de ce soir, vont peser sur les procédures dans les mois et années qui vont s'écouler, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau règlement du personnel. On ne pourra vraisemblablement pas facilement recourir à la voie conventionnelle et il faudra travailler avec l'article 13. Et cet article a des exigences procédurales qu'il faudra scrupuleusement respecter pour que la commune ne soit pas embarquée dans des prolongations juridiques avec des tirs de penalty au bout du suspense.

Je vous invite donc à suivre la COGE dans son refus de la réponse écrite que la Municipalité avait adressée à l'observation 2.5.3.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Le rapport de la commission soulève la problématique de l'absentéisme et ceci peut également être chiffré dans les comptes. Au-delà des données absolues, le taux d'absentéisme est un bon indicateur du climat de travail de l'entreprise ou dans une administration. Il serait donc intéressant de connaître les différents taux d'absentéisme de longue et de courte durée pour l'ensemble du personnel de la ville et pour les différents services.

Une comparaison avec d'autres administrations permettrait de faire un état des lieux et le cas échéant, de déployer des mesures correctives. Est-ce que la Municipalité est en mesure de nous communiquer ces taux pour l'année 2014 ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, je peux. J'ai ici le projet d'indicateur 2014 des Ressources humaines, c'est d'ailleurs une suite et un complément du travail que je citais tout à l'heure. Le tableau de pourcentage des absences non planifiées en maladie pour 2013 est de 4.9 et pour 2014 de 4.92. Si on rajoute les accidents non professionnels et professionnels, donc les accidents, maladie et accidents, cela donne un total pour 2013 de 6.07 et pour 2014 de 6.02.

Ces éléments-là, on les a aussi, mais je ne veux pas les lire parce que c'est juste insupportable, déjà les lire et puis à les entendre, par services, par contre, c'est des éléments qui vont permettre à mes collègues de peut-être regarder d'une façon plus fine ce qui se passe dans les services. Il faut quand même prendre ces chiffres, aussi dans les services, avec toute la réflexion qu'on doit faire, parce qu'il y a des chiffres qui sont élevés, et c'est possible qu'il y ait par exemple quelqu'un qui soit absent de longue durée et qui évidemment pousse la stat contre le haut. Ça ne veut pas dire que l'ensemble du service ait une problématique, mais il peut y avoir une problématique d'une ou deux personnes qui peuvent faire monter les taux, donc ce ne sont pas des taux absolus en soi.

Mais enfin, les pourcentages généraux au niveau de la ville sont ceux que je viens de vous

Vote s/réponse à l'observation 2.5.3

donner.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 2.5.3 est refusée à une évidente majorité.

5. Service Jeunesse et
Cohésion sociale
Observation 5.1

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

La COGE n'accepte pas la réponse, mais tout en étant parfaitement consciente de la grande difficulté de la tâche. Le Canton, en effet, impose aux communes de résoudre de nombreux problèmes et ne les y aide pas suffisamment.

Discussion sur
l'observation 5.1

Le refus de la réponse témoigne d'abord d'un refus de l'attentisme et deuxièmement d'un refus de restreindre ce problème à une question simple de locaux, c'est bien sûr un des éléments du problème, mais ce n'est pas le seul. Yverdon doit investir dans des collèges, des crèches ET du personnel d'accompagnement. Ce n'est pas seulement d'une question de capacité évaluée en mètres cubes mais de capacité d'accompagnement humain, avec tout ce que cela signifie de compétences et de disponibilités.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Dans le refus de la Commission de gestion, il est relevé qu'on devrait prendre des mesures plus rapides et plus volontaristes. J'aimerais juste revenir en arrière et partir de 2010 pour vous montrer ce qui a été fait par la Municipalité :

- dans le cadre du préscolaire, nous avons 42 places supplémentaires depuis 2010 ;
- dans le cadre des Unités d'accueil pour écoliers, nous avons 18 places supplémentaires ;
- nous avons à fin 2014, 422 places en cantine et 557 enfants qui suivent les devoirs accompagnés.

Vous me direz, mais financièrement, qu'est-ce que cela signifie ? Et bien allons-y :

- entre 2010 et 2015, les charges dans le cadre de l'accueil de jour des enfants, les charges ont passé de CHF 4'232'000.- à CHF 6'139'000.-
- dans le cadre des Unités d'accueil pour écoliers, les charges sont passées de CHF 989'700.- à CHF 1'782'200.-
- dans le cadre des cantines, les charges sont passées de CHF 273'900.- à CHF 504'000.-

On peut, là, dire qu'il y avait un certain volontarisme de la Municipalité.

Actuellement, effectivement, nous voulons focaliser sur ce qu'on appelle le parascolaire 2, à savoir l'accueil en milieu scolaire.

Cet accueil doit bien évidemment se faire, si ce n'est dans les bâtiments scolaires, mais tout au moins à proximité des bâtiments scolaires. Nous avons actuellement, je dirais, envisagé trois lieux, à savoir :

1. à la Place d'Armes et vous avez validé le préavis tout à l'heure, qui nous permet, dans le cadre, dans des pavillons de faire du parascolaire ;
2. nous avons la cantine des Isles ;
3. et nous avons également la cantine du Cheminet.

Vous l'aurez également, peut-être, vu dans la presse, nous allons engager une coordinatrice ou coordinateur à 80% pour les devoirs accompagnés et pour justement la mise en place de ce

parascolaire 2 que nous espérons ouvrir en 2016. Voilà ce que je peux vous dire.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 5.1 est acceptée à une évidente majorité.

Vote s/réponse à l'observation 5.1

8. Urbanisme
Observation 8.3

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Nous allons terminer par un souffle de vacances en parlant du camping.

Discussion sur l'observation 8.3

Il y a de nombreux mois une Municipalité un peu différente a repris le camping dans des circonstances difficiles et dans l'urgence. La COGE ainsi que les Conseillers qui ont répondu à l'invitation ont visité un camping qui se profile comme un excellent instrument pour le tourisme. La collaboration, public-privé, a bien joué et le Conseil pourra bientôt organiser le tournoi interpartis de boules sur la piste toute neuve que le gérant installe ces jours. En revanche nous ne jouerons pas sur l'ancien chemin qui permettait aux Yverdonnois de gagner la passerelle, du côté Sud de la Cure d'Air. Ce chemin est maintenant englobé dans le parking, comme allée centrale et les Yverdonnois disposent à la place d'une superbe promenade au bord du Lac.

C'est ce chemin, devenu allée centrale qui a dérangé la COGE. Déjà ancien et sans doute peut-être dégradé, ce chemin a été défoncé surtout sur son côté Sud lors des travaux d'aménagement du camping et a dû recevoir le coup de grâce lors de l'engagement de lourds véhicules pour venir mettre en place la non moins lourde passerelle qui permet de traverser au bout du Buron. Rafistolée, retaconnée, rebletzée avec du tout-venant, cette allée offre en alternative la poussière en temps de sécheresse et des mares, avec ou sans grenouilles, en temps de pluie. Cette allée est indigne du reste. Je n'en ajoute pas plus. On a bien été capable de remettre en ordre la partie du camping qui a subi les outrages du passage de la grue, on devait faire de même pour l'allée.

La COGE vous invite donc à refuser la réponse à l'observation 8.3.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 8.3 est refusée à une évidente majorité.

Vote s/réponse à l'observation 8.3

Nous arrivons au bout du passage en revue des observations.

De fait, l'article 1 est ainsi automatiquement amendé. Je vais vous le relire :

Article 1 amendé : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse aux observations 1.2, 2.5.3 et 8.3.**

Discussion sur article 1 amendé

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé. La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 amendé est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité moins 2 absentions.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.23PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission de gestion pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse aux observations 1.2, 2.5.3, et 8.3.**

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2014;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2015.

14. PRÉAVIS
N° PR15.20PR

CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2014 D'YVERDON-LES-BAINS.
RAPPORTEUR : M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pascal BLUM donne lecture du vœu et des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée Comptes 2014 à la page 9 et vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitre de chacun d'entre eux.

Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ?

Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc vous lire le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci, lors de votre intervention de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page. Et c'est parti :

Discussion sur les
comptes 2014

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

L'année passée, j'étais intervenu sur le même sujet, parce que je voulais relever la très très forte progression qu'on avait eue en 2013 sur l'impôt sur le revenu, puisque c'est le chiffre qui

*2 Finances**210 Contributions publiques**210.4001 Impôts sur le revenu*

concerne l'impôt sur le revenu, qui se montait à l'époque à CHF 2'934'117.-, qui représentait 3,5 points d'impôt, une très forte hausse de notre revenu de l'impôt sur le revenu justement.

Alors, cette année, c'est un peu moins bien, quand même, on pouvait s'y attendre parce que la situation de l'année passée était exceptionnelle, mais ça reste quand même excellent, puisque la hausse de l'impôt sur le revenu 2014 par rapport aux comptes 2013 est de CHF 909'988.-, soit à peu près 1 point d'impôt, un petit peu plus qu'un point d'impôt et une hausse qui représente 2%, soit beaucoup plus que la hausse correspondante de la population yverdonnoise.

Ce que je voulais dire, c'est, revenir finalement sur ce que j'avais dit l'année passée, à savoir que la croissance paie pour la croissance, en l'occurrence, en 2014, la croissance de l'impôt sur le revenu a surtout payé la décroissance de l'imposition des entreprises.

210. 4011 Impôts sur le bénéfice des sociétés

Et là, je porte sur le compte 210.4011 impôts sur le bénéfice des sociétés. On constate que cet impôt est en baisse assez forte, puisqu'il a perdu CHF 1'200'000.- par rapport au compte 2013, soit une baisse de 20% et ça c'est avant la RIFIII, c'est-à-dire la Réforme des impositions des entreprises III, qui va elle, aussi, selon les plans qui sont actuellement devant le Canton, retirer 35 à 40% de ce montant-là, un montant qui devient, je ne voudrais pas dire anecdotique, mais qui représente désormais moins de 10% de l'imposition sur le revenu. C'est dire que, d'une certaine manière aussi, cette baisse d'imposition a fait que le revenu total, par le biais des différents impôts et taxes, reste finalement stable. Il stagne en 2014, ce alors même, que l'imposition du revenu, elle, elle a relativement fortement augmenté.

Quelles conséquences pouvons-nous tirer de cela ? Eh bien, il existe évidemment beaucoup d'excellentes raisons et je les soutiens généralement, de promouvoir les installations des entreprises dans une ville comme Yverdon, mais il faut bien reconnaître que dans notre ville, à l'heure actuelle et avec les pronostics fiscaux qu'on peut faire, eh bien fiscalement, ça devient de moins en moins intéressant. En terme fiscaux, ce qui est intéressant pour une ville, l'intérêt bien compris, c'est d'attirer des habitants, parce que les habitants, ce sont eux, et de plus en plus eux qui dans la structure de l'impôt, sont en train de « rosir » en tout cas tourner dans le noir, les finances de la ville.

De ce point de vue-là, je voudrais m'inscrire un petit peu en faux par rapport à certaine des conclusions de la Commission des finances. L'accueil de nouveaux habitants, la croissance démographique, il ne faut pas la voir comme un risque, c'est bel et bien une opportunité pour une ville comme Yverdon. Chaque fois qu'on accueille des habitants, en moyenne, ces habitants paient plus d'impôts que la population résidente et que notre point d'impôt finalement en profite énormément. Et donc, à ce titre-là, le développement des nouveaux quartiers reste et devient de plus en plus important et de plus en plus critique. Et c'est donc à mon avis, ce que nous devons faire dans les années qui viennent, tout faire pour développer les nouveaux quartiers que notre ville cherche à développer à l'heure actuelle. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Permettez-moi juste de réagir par rapport à votre intervention, M. DESSEMONTET.

Ce n'est pas tout à fait vrai ce que vous dites, parce que ce qui est important finalement, et c'est ce que relève la Commission des finances dans son rapport à la page 2, sauf erreur, que je le retrouve..., c'est que le point d'impôt par habitant, c'est ça qui est important. C'est ça qui donne finalement le type de contribuable que nous attirons dans notre ville, démontre qu'en 2014, ce point d'impôt a baissé, contrairement à ce qui s'est passé dans la majorité du Canton.

C'est quelque chose que j'avais déjà demandé au sein de la COFI depuis de nombreuses années, de savoir si nous pouvions avoir une statistique du type de nouveaux contribuables que nous avons à Yverdon. Malheureusement, le Canton ne peut pas nous fournir de manière précise ou ne veut pas, on ne le sait pas, mais en tout cas, nous n'avons jamais pu avoir ce genre d'information de savoir justement si les personnes qui venaient vivre nouvellement à Yverdon étaient plutôt de bons ou de mauvais, enfin de moins bon contribuables, excusez-moi.

On n'a pas vraiment de possibilités d'agir auparavant mais en fait de réagir par rapport à ceci.

Et puis lorsqu'on voit que notre point d'impôt par habitant diminue alors que sur l'ensemble du Canton, il a tendance à augmenter, on ne peut pas tirer tout à fait les mêmes conclusions que vous tirez, à savoir qu'on n'attire peut-être pas les meilleurs contribuables du Canton. Voilà ce que je tenais à souligner et c'est ce que la phrase qui figure en page 2 du rapport signifie.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je voudrais juste réagir. Je ne disconviens pas avec les propos qui ont été faits, simplement le calcul de l'impôt et du point d'impôt par habitant se fait sur l'ensemble de l'imposition.

Ce que je suis en train de dire ...si si..., parce que vous ne pouvez pas avoir 2 points d'augmentation de l'impôt sur le revenu et une augmentation de la population moins forte et avoir un point d'impôt par habitant qui diminue. Si vous ne le calculez que sur l'impôt sur le revenu, il augmente, par contre, sur l'ensemble de l'imposition, y compris notamment l'imposition des sociétés, alors là, du coup, effectivement, la somme est stable, c'est vrai, et comme la population a augmenté, le point d'impôt diminue. Mais c'est sur l'ensemble de l'imposition que se calcule, sauf erreur CHF 22.- ou 23.- par habitant, sauf erreur c'est ça, si vous regardez, ce n'est évidemment pas que l'impôt sur le revenu, c'est l'ensemble du chiffre 210, en fait.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je viens de le faire, je vous lis les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2014		Budget 2014(<i>initial</i>)	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	14'109'493	1'600'886	14'319'500	1'697'400
Finances	40'846'840	123'440'609	34'357'100	119'381'900
Urbanisme et bâtiments	22'771'833	8'683'690	23'220'640	8'048'790
Travaux et environnement	22'456'409	7'940'253	22'338'560	7'785'100
Jeunesse et cohésion social	33'881'233	6'634'747	34'919'980	6'223'700
Police et sports	35'910'801	21'058'392	38'258'200	22'481'300
Culture et tourisme	9'124'985	1'880'531	9'040'820	1'889'400
Service des énergies	54'449'781	62'766'560	58'227'440	64'185'680
Totaux	233'551'375	234'005'668	234'682'240	231'693'270
Excédent de charges (selon budget initial)			2'988'970	
1 ^{ère} série de compléments au budget			252'300	
2 ^{ème} série de compléments au budget			678'010	
Excédent de revenus		454'293	3'919'280	

Autofinancement

	Comptes 2014	Budget 2014
Résultat de l'exercice	454'293	-3'919'280
Amortissements	19'405'657	15'864'630
Attributions aux fonds	7'413'454	3'588'300
Prélèvements aux fonds	-246'238	-399'780
Autofinancement	27'027'166	15'133'870

Discussion sur
l'ensemble des comptes
2014

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je vous promets, après, je me tais !

Je voulais ouvrir, puisqu'on est, effectivement, en fait, à la discussion générale. Le bouclage des comptes 2014 marquent symboliquement la fermeture d'une période qui s'est ouverte en 2009 avec l'accession de M. Daniel VON SIEBENTHAL à la syndication. Alors, à ce moment qui est un moment pivot, et puis avant qu'on s'échappe tous d'ici quelques mois en campagne électorale, il me sembla effectivement opportun de tirer un bilan financier de l'action de la précédente municipalité.

Donc, si on regarde effectivement en terme purement financier : six bouclages de comptes, tous dans les chiffres noirs, pour une somme globale, alors qui a beaucoup varié d'un exercice à l'autre, il y a eu un premier exercice qui était extrêmement positif, avec plus de 6 millions de bénéfice, il y a toujours eu des bénéfices. Certains étaient relativement bas, au global sur les six années, 12,5 millions de bénéfice cumulé, soit environ en moyenne 2 millions de bénéfice par an, ce qui n'est pas énorme. Mais ce qui est en même temps, très bien que ce ne soit pas énorme parce que ce n'est pas le sens et le but d'une collectivité publique de forcément faire des bénéfices, mais surtout, ce qui est intéressant, c'est les fameuses opérations de bouclage et là, sur ces six années, on se rend compte que pratiquement 30 millions de francs ont pu être attribués à divers fonds, pour des amortissements extraordinaires, on en a vu lors de la dernière séance ou encore, de constitution de réserves.

Et donc, d'une certaine manière, entre le bénéfice qui a été annoncé et ces attributions au fonds, et bien, durant cette période, on s'est retrouvé à pouvoir consacrer 42 millions de francs à des jours plus mauvais, à préparer finalement un futur qui n'était pas forcément aussi brillant en terme économique ou financier, c'est-à-dire environ 7 millions de francs par année. Ça représente environ 9 points d'impôt, c'est donc assez énorme d'une certaine manière.

Et cela, tout a été réalisé sans augmenter la dette et durant, ce que les historiens tendent à appeler la pire crise financière de l'histoire mondiale depuis les années 30, même s'il faut bien reconnaître là, que la Suisse y a quand même assez largement échappé.

Pour couronner le tout, elle a initié et, dans une grande mesure, mené à terme, la cession devenue indispensable du Centre thermal et du Grand Hôtel des Bains, ceci dit sans minimiser aucunement le rôle du Grand Hôtel, ceci dit sans minimiser le rôle de la Municipalité actuelle dans la conclusion de cette affaire, qui s'est menée lors du dernier Conseil.

Alors tout cela, d'une certaine manière, m'inspire la réflexion suivante : c'est que lorsque dans quelque année ou quelques décennies, une émule de Daniel DE RAEMY s'attaquera au tome IV de l'histoire d'Yverdon, excellent livre que le Bureau de l'époque m'avait offert pour la fin de ma présidence et que j'ai donc lu, et bien, on ne sait pas vraiment ce qu'elle retiendra finalement de l'élection de la Municipalité 2009-2014. Mais ce qui me semble, à moi en tout cas, certain, c'est

qu'en tout cas, en terme financier et sur la base financière, elle ne pourra pas conclure à un autre résultat qu'à une excellence du bilan financier de cette dernière, peut-être un peu trop excellent, d'ailleurs, c'est les débats que nous avons eu au sein de ma formation politique, peut-être un peu de sous-investissement aussi qui est toujours assez menaçant à Yverdon-les-Bains, mais pour ma part, en tout cas, c'est un bilan que je suis fier de revendiquer. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'essayerai aussi que ce soit la dernière !

Je pourrais vous répondre exactement la même chose qu'il m'a été répondu lorsque j'ai fait le même bilan pour le Syndic précédent, à savoir M. Rémy JAQUIER : c'était que l'économie était bonne, les taux d'intérêts étaient bas et nous avons bénéficié de la péréquation financière. Néanmoins, je ne le ferai pas. Effectivement, je pense que c'est bien d'avoir des résultats positifs. Je suis convaincu que ça continuera pour autant que ces conditions cadres soient toujours les mêmes.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble de ces comptes 2014, elle n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur comptes 2014

Le PR15.20PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2014 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

15. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2015-2016.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour la dernière année de cette législature.

Nous débutons par l'élection du Président ou de la Présidente du Conseil.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Election du Président ou de la Présidente du Conseil

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF:

Le groupe PLRY a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Catherine CARP pour la présidence du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Est-il nécessaire de vous présenter notre collègue CARP qui est entrée dans ce conseil en 2005 sur la liste complémentaire du parti libéral Yverdonnois ? Ces dix années de politique ont permis de bien la connaître dans les nombreuses organes et commissions permanentes : Commission des finances, Commission de gestion, en tant que Conseillère communale du groupe PLRY et au sein du comité de notre parti.

En dehors du monde politique, elle est connue pour être active dans différentes associations proches de ses sensibilités comme le Zonta, l'Association pour la restauration du Château D'Yverdon, Pro-Familia, la Fondation Petitmaître, de l'Association Suisse de parents d'enfants cardiaques et j'en passe.

Ces proches la connaissent comme une personne dotée d'une bienveillance naturelle et d'une belle sensibilité. Les beaux concerts de Noël qu'elle organise chaque année dans son foyer,

chauffent les cœurs des personnes présentes et permettent en même temps de soutenir une association ou un centre d'accueil.

Il n'est donc pas nécessaire de présenter notre candidate d'avantage. Vous avez élu Catherine CARP respectivement 2ème Vice-présidente et Vice-présidente de notre Conseil.

Ceux qui ne la connaissent pas encore, vont découvrir une personne digne de confiance, prête à relever le défi de présider ce Conseil.

En conclusion, au nom du groupe du parti Libéral Radical Yverdonnois, je vous invite, chers collègues, à soutenir la candidature de Mme Catherine CARP. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée. Conformément à notre règlement en vigueur, selon l'article 12, nous votons à bulletin secret. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote. Un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Je demanderais également à la réalisation audiovisuelle de ne pas filmer les Conseillers qui sont en train de voter. Un grand merci.

Le scrutin est ouvert.

Distribution des bulletins.

Le scrutin est clos. La séance est levée le temps de procéder au dépouillement.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

<u>Résultats du vote :</u>	
Bulletins délivrés	: 84
Bulletins rentrés	: 84
Bulletins blancs	: 2
Bulletins nuls	: 1
Bulletins valables	: 83
Majorité absolue	: 42
Il y a 8 voix éparses	

Vote

Mme la Conseillère Catherine CARP est élue Présidente avec 73 voix.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Mme la Conseillère, chère Catherine, je te félicite chaleureusement pour ton élection et cette accession. Il y a un usage qui se fait dans d'autres parlements, celui de fleurir son/sa nouvelle présidente et c'est un usage que je me réjouis d'intégrer ici. Reçois donc ces fleurs de ce Conseil par l'entremise de notre huissier Bastien.

(Applaudissements)

Et je te cède la parole.

Mme la Conseillère Catherine CARP:

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, merci beaucoup pour ce bouquet, je suis très émue.

Je tiens à vous remercier aussi pour ce vote de confiance que vous me manifestez ce soir et me réjouis d'avoir l'honneur de présider ce Conseil communal.

J'effectuerai mon travail, mon mandat au plus près de ma conscience et compte sur votre collaboration et votre aide. Je me réjouis de pouvoir continuer le travail au sein du Bureau et tiens à remercier tous les membres actuels et futurs pour leur soutien.

A toutes et tous, je souhaite un très bon été et merci encore chaleureusement pour votre confiance. Je me réjouis de vous voir en septembre.

(Applaudissements).



*Election du ou de la 1^{ère}
Vice-président(e) du
Conseil*

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous passons maintenant à l'élection de la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Bien que tout a déjà été dit par mon prédécesseur l'année dernière, et fort bien dit, je me permets une brève présentation du candidat à la 1^{ère} vice-présidence de notre Conseil sous la forme d'une charade pour perpétuer avec une pointe d'humour qui est à son image :

Mon premier n'est pas très grand. Heureusement sa petite taille n'est pas à la mesure de la grandeur de son engagement politique. En effet, entré au Conseil communal en 2002, il a œuvré au sein de nombreuses commissions, a été président de groupe et président de parti.

Mon deuxième est un produit du système de formation duale suisse, qui est parti d'un apprentissage de mécanicien-électronicien, pour devenir ingénieur ETS en micro-électronique et aujourd'hui formateur au sein de l'Ecole Technique et des métiers de Lausanne (ETML)

Mon troisième, à côté de sa vie politique et professionnelle, a également une vie de famille, puisqu'il est marié et père de 2 enfants, dont l'un suit ses traces au sein de notre Conseil, enfin presque...

Mon tout est un homme d'envergure qui fait partie de ceux qui s'engagent pour les autres, corps et âme, en toutes circonstances. Il est venu à Yverdon il y a presque 20 ans cherchant un endroit où il faisait bon vivre. C'est la raison pour laquelle il a durant toutes ces années œuvré avec détermination pour le bien-être de notre ville, parfois avec succès, parfois en vain, mais toujours avec beaucoup de cœur et d'intégrité.

Aussi, ai-je le plaisir, l'immense privilège de vous présenter ce soir, au nom du groupe socialiste et avec beaucoup d'émotions, Stéphane Balet à la 1^{ère} vice-présidence de notre Conseil.

En vous remerciant déjà de l'excellent accueil que vous lui ferez et en soutenant sa candidature. Je vous remercie.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Merci Mme la Conseillère.

Conformément à notre règlement, nous votons toujours à bulletin secret. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin, pas de « OUI » pas de « NON », sinon c'est nul. Pour la réalisation audiovisuelle les consignes sont toujours les mêmes que précédemment. Un grand merci.

Le scrutin est ouvert.

Distribution des bulletins.

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 83
Bulletins rentrés	: 83
Bulletins blancs	: 10
Bulletins nuls	: 1
Bulletins valables	: 82
Majorité absolue	: 42
Il y a 3 voix éparses	

Vote

M. le Conseiller Stéphane BALET est élu Vice-président avec 69 voix.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Carmen TANNER :

M. le Conseiller, cher Stéphane, je me réjouis de ton élection. Les fleurs c'est peut-être et je l'espère pour l'année prochaine en attendant je te passe la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous me témoignez. Je dois reconnaître que le score que j'ai ce soir, j'aurai rêvé de l'avoir à d'autres moments ! Ça me fait particulièrement plaisir de renouer avec la victoire.

En tous les cas, ce que je peux vous dire, c'est que j'ai un certain plaisir à continuer mon travail parmi le Bureau. C'est vrai que le Bureau, j'ai toujours eu du plaisir à y être. On fait du travail, on œuvre pour la collectivité, on ne se pose pas tellement de question par rapport à la provenance des uns et des autres. Et j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler cette année avec Carmen et aussi avec Catherine et je me réjouis de pouvoir l'épauler, parce que je sais qu'elle se fait du souci, parce qu'il y a quand même de sacrés enjeux en terme d'organisation, au niveau notamment des élections communales, qui comme chacun le sait, est un très très gros morceau, en terme de logistique, j'entends, bien entendu, pour d'autre aspect, eh bien, c'est un autre côté.

Je vous remercie en tout cas.

(Applaudissements).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election du ou de la
2ème Vice-président(e)
du Conseil*

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous passons maintenant à l'élection de la 2^{ème} Vice-présidence du Conseil.

J'attends une proposition de l'assemblée.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Le groupe UDC a ce soir le plaisir et le privilège de vous présenter la candidature de M.Pascal Gafner à la 2^{ème} vice-présidence de notre Conseil.

C'est à Vevey en 1983, que le petit Pascal a poussé ses premiers cris. Il ne connut cependant que la maternité de cette ville de la Riviera car notre déjà hyper-président de groupe décidait d'emmener ses parents dans notre belle cité thermale pour s'installer dans le nouveau quartier des Pugessies alors à peine sorti de terre.

Elève émérite et travailleur, il survole sa scolarité obligatoire et c'est tout naturellement afin de combler son désir de se réaliser professionnellement qu'il effectue un CFC dans une imprimerie de la place située à la rue du Four.

Ambitieux et ne voulant pas en rester là, il décide de poursuivre sa formation en cours d'emploi en suivant l'école technique de l'industrie graphique. Cela lui permet d'accéder rapidement à un poste de conseiller technique dans une grande imprimerie de la région.

Homme de valeur, attaché à son pays, notre Pascal ayant bien grandi, finit de parfaire sa formation professionnelle et se lance avec succès dans sa formation militaire.

Aimant notre cité, proche des jeunes et des moins-jeunes, il décide alors de s'impliquer dans la vie associative de notre petite ville. Il passe du temps au service de la jeunesse au sein du Judo Kwai qu'il préside dès 2011. Par la suite, le sportif de notre section prendra les rênes de l'Union sportive Yverdonnoise dès 2013.

Ayant encore du temps à offrir pour la communauté malgré ses nombreuses activités, notre hyper-Pascal rentre en 2006 au Conseil Communal avec le groupe UDC pour participer au développement de sa commune de cœur et servir les citoyennes et citoyens de notre cité. Très rapidement il y préside de nombreuses commissions ainsi que la Commission permanente des affaires immobilières de 2013–2014.

Quand il ne court pas de séances en séances, qu'il ne préside pas, qu'il n'est pas sur un plateau de télé ou en train de répondre à des journalistes au sujet de sa prochaine candidature au Conseil National, Pascal aime courir sur le bitume dans les courses populaires.

Pascal a des ailes et il est enthousiaste dans toutes les activités qu'il mène. C'est pour cela que le groupe UDC vous encourage chers membres de notre Conseil Communal à soutenir la candidature de Pascal Gafner à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil. En effet sa motivation, son désir de servir, son engagement, sa disponibilité et son ambition ne sont plus à démontrer. Merci pour votre écoute.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous votons toujours à bulletin secret. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote. Les consignes sont les mêmes que précédemment.

Le scrutin est ouvert.

Distribution des bulletins.

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 83
Bulletins rentrés	: 83
Bulletins blancs	: 15
Bulletins nuls	: 6
Bulletins valables	: 77
Majorité absolue	: 39
Il y a 15 voix éparses	

Vote

M. le Conseiller Pascal GAFNER est élu 2^e Vice-président avec 47 voix.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Carmen TANNER :

M. le Conseiller, cher Pascal, je te félicite pour ton élection et comme le veut la tradition ou plutôt la coutume, je te passe la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez ce soir. Je suis très content de pouvoir œuvrer à nouveau au sein du Bureau. Et je m'engage à donner le meilleur de ma personne pour remplir le mandat que vous m'avez confié ce soir. Merci.

(Applaudissements).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election de deux scrutateurs ou scrutatrices.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La présidence étant élue, nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs ou scrutatrices. J'attends vos propositions.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF, Vert'Libéraux propose la candidature de M. Jean-Claude MONNEY ...

(Rire dans la salle)

oui oui, je suis sûr.

M. le Conseiller Thomas JENNI :

Le groupe S&E La Gauche est heureux de vous présenter au poste de scrutateur, la candidature de M. Yann MAMIN.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Selon l'article 12 de notre règlement l'élection des scrutateurs doit être faite au scrutin de liste. toutefois, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée, ainsi que pour l'élection suivante.

Y a-t-il une objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons procéder aux élections successivement.

Vote à main levée

M. le Conseiller Yann MAMIN est élu scrutateur à l'unanimité.

Vote à main levée

M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY est élu scrutateur à l'unanimité moins 1 abstention.

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce nouveau Bureau.

Je profite de ce moment pour remercier notre collègue Claire-Lise DETREY qui finit son mandat ici au sein du bureau et ai le plaisir de lui remettre un petit bouquet de fleur pour la remercier de son engagement. On peut l'applaudir.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election des deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous allons élire maintenant deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes.

J'attends à nouveau vos propositions de cette assemblée.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Le groupe socialiste à l'avantage de vous proposer la candidature de M. Boris RICHARD.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF:

Le groupe PLRY a plaisir de vous proposer la candidature de M. Didier FORESTIER en tant que scrutateur suppléant.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous procédons comme l'autre vote.

Vote à main levée

M. le Conseiller Boris Richard est élu scrutateur suppléant à l'unanimité.

Vote à main levée

M. le Conseiller Didier FORESTIER est élu scrutateur suppléant à une large majorité.

Toutes mes félicitations à ces deux personnes et à leur intégration dans le Bureau.

Nous avons désormais un nouveau Bureau pour l'année 2015-2016.

Je prie les trois nouveaux membres du Bureau de bien vouloir venir vers nous à la fin de la séance, pour les communications de service.

**16. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

16.1

Un vœu de Mme la Conseillère Catherine CARP (Maintien du Concert de la Saint-Sylvestre avec l'Ensemble Tiffany au Temple d'Yverdon-les-Bains)

C'est avec tristesse et désolation que j'ai appris que la Municipalité a décidé de ne plus autoriser ou soutenir le traditionnel concert du 31 décembre de l'ensemble Tiffany au Temple.

En effet, c'est un concert que j'apprécie particulièrement. C'est une manière très agréable de commencer une soirée du 31, voir, pour ceux qui n'ont pas d'autres projets pour ce soir-là, de

marquer la fin de l'année.

Par mon intervention ce soir, je demande à la Municipalité de revenir sur sa décision et de donner une réponse favorable à la pétition qui vous a été remise.

D'avance merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Permettez-moi de décliner mes intérêts avant mon intervention : « j'aime la musique ».

Mais les deux raisons qui me poussent à cette intervention c'est la culture au sens large et ces problèmes des périodes de fin d'année.

Mme CARP a exprimé son ressenti et pour ma part, comme pour elle, la musique a une place importante. Je vous ferai sourire en vous disant que moi, je ne vais pas souvent au concert, mais je me shoote en général après minuit sur Youtube en découvrant des Requiems ou en réécoutant pour la centième fois « Who Wants to live Forever » de Queen, et ceci bien après minuit...

En tant que piètre pianiste j'admire ces musiciens, je mesure l'étendue de leur talent et j'ai de la reconnaissance pour toutes celles et ceux qui nous élèvent grâce à leur musique.

En tant qu'être humain, je sais combien pour certains les fins d'année sont difficiles. Et d'ailleurs plusieurs services de la ville ont compris l'importance de ce qui se joue à ce moment. Ainsi JECOS s'associe largement au temps de Noël, et la culture aussi puisqu'en fin d'année, depuis plus de 20 ans, il y avait ce concert de la Saint-Sylvestre mais qui est totalement absent du rapport du dicastère de la culture.

Et pourtant si on se penche sur le rapport de gestion, en page 55, on peut découvrir trois points de suspension au troisième alinéa des subventions de la culture...et dans ces trois points de suspension, doit se cacher ce concert de fin d'année.

Alors, si vous ne savez ce que c'est ce concert, je vous invite à aller sur un site dont je suis obligé de vous donner la référence, à moins que la Présidente m'assure que cela figurera dans le PV et que je n'ai pas besoin de lire le numéro du site?

... C'est bon. Alors je vous évite les « w » et tout ce que vous voulez !

https://www.youtube.com/channel/UCSOexBfHEB_RMN0iakz2u0A/playlists

Alors si vous allez cliquer sur ce site, vous allez avoir une excellente surprise. Imaginez que sur votre écran, c'est la fin de l'année et qu'entre nostalgie et espoirs, des Yverdonnois s'engagent et invitent à la bonne humeur à travers une musique de circonstances.

Alors pourquoi supprimer ce concert ? Toutes celles et ceux qui engagent des projets y mettent une énergie considérable. Je souhaite que cette manifestation ne s'achève pas ainsi brutalement. C'est comme la réputation, on met une vie à la construire et on l'anéantit en un court instant d'erreur.

Yverdon a un service de la Culture, qui a des missions, dont celle d'offrir l'accessibilité à l'offre culturelle au plus grand nombre.

Yverdon a de nombreux citoyens qui figurent parmi les 1576 signataires de la pétition pour le maintien de ce concert. Ça devrait faire réfléchir...

Alors quelles sont les raisons qui font que l'on envisage de supprimer ou que l'on supprime

effectivement ce concert ?

J'attends la réponse et je vous en remercie par avance.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Je prends note des interventions des Conseillers CARP et COCHAND.

Comme Mme la Présidente l'a dit au début de ce Conseil, la pétition qui a été déposée lors du Conseil du 4 juin dernier a été transmise à la Municipalité. La Municipalité répondra à cette pétition tout soudain. Ma foi, si la réponse à la pétition ne vous convient pas, à ce moment-là, vous réinterviendrez certainement avec une interpellation. Je crois que c'était ce que vous vouliez faire déjà ce soir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.2

Une Question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (Programmation Petit Globe, TBB et Échandole.)

M. le Syndic nous l'a rappelé ce soir, la Municipalité souhaite vendre une image sportive d'Yverdon-les-Bains. C'est en effet une des nouvelles priorités de la Municipalité. Malheureusement, les questions que je me pose, c'est Yverdon va-t-elle devenir un paradis sportif et un enfer culturel ?

C'est pour cette raison que j'ai deux batteries de questions que je vous pose ce soir :

La première est en lien avec, une fois n'est pas coutume, je me permettrai de citer un excellent travail du journaliste Raphaël MURISSET de La Région, qui s'est inquiété de l'avenir de la saison théâtrale du Théâtre du Petit Globe. Dans son article, il nous apprenait que le 18 novembre, la Municipalité n'avait pas reconduit la convention avec l'association du théâtre du Petit Globe. On nous annonçait toutefois qu'un programme estival serait confié aux deux théâtres municipaux.

Toujours selon La Région, un projet mêlant cinéma, arts visuels et performances a été concocté par les théâtres. Il aurait été refusé en avril de cette année.

Nous sommes en juin, mois dans lequel la Municipalité devait nous communiquer ce qui allait se passer au théâtre du Petit Globe. C'est pour ça que je pose les trois questions suivantes :

1. Est-il vrai qu'un projet pour l'année estivale du théâtre du Petit Globe, donc cette année, a été proposé et refusé par la Municipalité ?
2. Le cas échéant, quelles raisons ont poussé la Municipalité à refuser ce projet ?
3. Que se passera-t-il cet été au Petit Globe ?

C'est le premier volet de mes questions. Comme les autres questions concernent également la culture, je me permets d'enchaîner.

En vous indiquant que, comme la plupart des yverdonnois, j'ai reçu le programme des théâtres municipaux ou plutôt devrais-je dire, **les** programmes des théâtres municipaux.

En effet, une des particularités de la politique culturelle et des programmes des théâtres de la cité thermale, était que nous avons un programme global entre le théâtre Benno Besson et le théâtre de l'Échandole. Il y avait la possibilité pour les yverdonnois ou les gens de la région de prendre un abonnement avec huit pièces de théâtres, soit dans l'un, soit dans l'autre. Comme ces deux théâtres ont une programmation variée et diverse, cela permettait de ne pas se segmenter simplement au théâtre ou plutôt aux spectacles plutôt musicaux, mais de pouvoir étoffer son choix. Or, on constate selon les nouveaux abonnements possibles, que désormais, si

le nombre de pièces minimal pour avoir un abonnement, passe de huit à six, il est obligatoire de prendre six pièces, soit au TBB soit à l'Échandole. Alors, vous savez que les Verts sont amoureux de la biodiversité et c'est cette biodiversité que je souhaiterais questionner ce soir.

J'aimerais savoir pour quelles raisons on passe du régime matrimonial de la participation aux acquêts à celui de la séparation des biens et je pose les questions suivantes :

1. La séparation des programmes s'inscrit-elle dans une stratégie globale de la Municipalité concernant le théâtre ?
2. Si oui, est-ce qu'on peut nous détailler cette stratégie et si non, peut-on nous expliquer les raisons qui ont poussé les théâtres à ce changement de programme ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Concernant la saison d'été au petit Globe, et vos trois questions : oui, un projet a été concocté par les théâtres de la ville et proposé à la Municipalité. Alors, ce n'est pas tout à fait juste, le projet n'a pas été refusé par la Municipalité. Des compléments d'informations ont été demandés et pour des questions de délais, ce projet a été repoussé à la saison suivante.

En revanche, pour cette année, cet été, le petit Globe sera à disposition des différentes associations, institutions, manifestations qui auront lieu cet été sur le Parc de Rives pour différentes utilisations. On pense notamment que ça peut être utile à l'organisation de la Fête au Lac qui a lieu ce week-end, à Antidote qui se déroulera au mois d'août.

Par contre, pour lancer et pour donner envie à la saison suivante, la saison 2016, les théâtres proposeront quand même une voire deux soirées, on est en train de finaliser cela, M. KLAUS va me taper sur les doigts, mais on appelle cela un teaser pour l'année prochaine, donc, il y aura quand même quelque chose qui se passera durant la saison d'été 2015, en attendant la belle saison 2016.

Concernant les théâtres et leur saison et leur manière de fonctionner, alors, effectivement, les deux théâtres ont décidé une nouvelle formule d'abonnements, certes, je pense quand même qu'avec le recul l'analyse des abonnés sur les saisons précédentes, on voit, et je le vois aussi dans mes amis, dans mes contacts, puisque je vais régulièrement au théâtre, que beaucoup de gens sont plutôt TBB ou plutôt Échandole. Là, avec cette solution proposée, l'un n'exclut pas l'autre puisqu'en prenant l'abonnement de l'un ou de l'autre, si vous souhaitez prendre dans l'autre théâtre, vous avez quand même le prix abonné, comme si vous aviez un abonnement précédemment sur les deux théâtres.

Par contre, ils ont introduit aussi d'autres nouveautés assez intéressantes, j'imagine que vous l'avez vu également concernant des passes-familles qui sont nouveaux pour cette année.

Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant. Je vous encourage et je profite de faire un petit peu de pub, puisque demain soir, aura lieu à la Marive, puisque le TBB est en plein travaux, la présentation de saison du théâtre Benno Besson. Je vous remercie.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Merci Mme la Municipale pour ces réponses qui me satisfont pour l'instant. En tout cas peut-être plus pour les abonnements, on verra si c'est pratique à l'utilisation ou pas. J'imagine que c'est une période de test. Pour le théâtre du Petit Globe, je me réjouis vraisemblablement plus de l'année prochaine que de cette année. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.3

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Les défibrillateurs.)

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis PR13.13PR du 27 juin 2013, il serait judicieux de connaître les emplacements exacts de ces appareils en cas de besoin.

Renseignements pris auprès de M. COLLET, plusieurs défibrillateurs se trouvent dans les voitures de police et un autre à la patinoire.

Il est important d'informer la population yverdonnoise sur les emplacements de ces défibrillateurs, éventuellement par le journal Bonjour.

Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui peut me répondre ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il est vrai que les voitures de police sont toutes équipées de défibrillateurs, les lieux publics comme la patinoire, la piscine aussi, les véhicules des sapeurs-pompiers aussi et sauf erreur, dans les pharmacies. Ça c'est pour les grandes lignes.

Maintenant, on avait fait se débat pour mettre des défibrillateurs sur le domaine public, il avait été, suite à des interventions, sauf erreur au niveau du Grand Conseil, décidé de suivre la voie cantonale, c'est-à-dire de mettre des défibrillateurs dans les pharmacies en étant conscient qu'ils ne sont pas accessibles en tout temps, puisqu'on est dépendant des horaires.

Alors, bien sûr qu'on pourrait faire une liste et la mettre sur le site, mais... on peut le faire, ça c'est sûr qu'on peut le faire, et si vous souhaitez, c'est quelque chose qui est facile à faire. Néanmoins, je rappelle que c'est des interventions d'urgence et d'avoir une liste quelque part sur l'informatique qui dit où sont ces appareils, je ne suis pas sûr que ça va nous permettre d'avoir la réactivité nécessaire pour pouvoir l'utiliser.

Ce qu'il faudrait peut-être se poser comme question c'est de voir, s'il faudrait en mettre sur le domaine public et on retombe sur la formation et de savoir si les gens sont prêts à faire cette formation ou suivre les instructions qui sont données, puisqu'il y a des instructions qui sont données directement par l'appareil. Encore faut-il avoir le courage de les suivre, si on n'a pas eu cette formation-là, je ne sais pas.

Pour répondre à Mme la Conseillère, c'est volontiers qu'on mettra ces emplacements sur le site de la commune.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Merci pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.4

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Le garde-port.)

Pouvez-vous me dire s'il a été prévu de remplacer le garde-port qui a quitté ses fonctions depuis plusieurs mois déjà.

Le choix d'un candidat domicilié dans la commune serait très certainement plus approprié.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai que le garde-port a, pour différentes raisons, quitté les services de la commune rapidement. Entre-temps, c'est le service de la police administrative qui a fait cette prestation-là.

A ma connaissance, les auditions ont été faites et il devrait y avoir un rapport qui devrait arriver sur la table de la Municipalité pour nommer le nouveau garde-port, mais je n'ai pas vu ce rapport, donc je ne sais pas s'il va être domicilié sur la commune d'Yverdon ou non.

Vous savez que les obligations de résidence n'existent plus, alors, évidemment, après, on pourrait dire que c'est un critère d'avoir une connaissance du lac ou des cours d'eau, ce qu'il faut surtout, c'est avoir les compétences pour pouvoir faire ce travail-là et c'est peut-être une attention particulière qu'on regardera évidemment dans ce rapport si le futur garde-port peut ou est domicilié sur Yverdon, mais encore une fois, sans garantie.

Pour en revenir à la question de base, c'est un rapport qui devrait arriver très prochainement et qui permettra à la Municipalité de nommer ce nouveau garde-port.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Pendant que Mme la Conseillère se déplace, j'espère que vous appréciez l'éclairage magnifique de notre château. J'espère aussi que vous avez pu voir les hirondelles passer en dessus de nous.



16.5

Une Question de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Fonctionnement de la Commission de salubrité)

Il est des institutions que tout le monde connaît, enfin semble connaître, du moins de nom, et qui suscitent dans les faits beaucoup d'interrogations. Tel est le cas de la Commission de salubrité dont on entend beaucoup parler de la bouche des locataires et des propriétaires, sans pour autant que personne ne sache véritablement quel est son fonctionnement. Aussi, ma question à ce sujet, respectivement ma série de brèves questions, n'a d'autre ambition que de demander que la lumière soit faite sur cette commission.

1° La Commission de salubrité agit-elle d'office ou uniquement sur dénonciation ?

2° Quel est dans les faits son champ d'application ?

3° Qui est au final compétent pour la saisir ?

4° Et plus particulièrement, peut-elle déjà intervenir au moment de la mise à l'enquête d'une construction et exiger de procéder à la surveillance d'un chantier présumé litigieux ou uniquement au moment de la délivrance du permis d'habitation ou en cas de dénonciation d'appartements devenus à posteriori insalubres ?

En vous remerciant d'avance pour votre réponse.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Tout d'abord, je remercie Mme la Conseillère communale Natacha RIBEAUD EDDAHBI de m'avoir adressé ses questions préalablement, ce qui m'a permis d'y réfléchir et de lui apporter, je l'espère, toutes les réponses qu'elle attend.

C'est une problématique intéressante que vous soulevez, Mme la Conseillère communale, parce que ça paraît simple comme cela, tout à fait anodin, la Commission de salubrité, on en a tous entendu parler et en même temps, c'est très compliqué. Et il y a du reste, de nombreuses

dispositions légales qui l'envisagent et qui peuvent, parfois, sembler un peu contradictoires. Mais, comme vous l'avez un peu suggéré, c'est un monde en soi.

Alors, je vais répondre brièvement à vos questions, même si elles pourraient appeler des développements plus longs, mais on ne va pas faire un cours ce soir, là-dessus. Pour répondre à votre première question, que je répète:

1° La Commission de salubrité agit-elle d'office ou uniquement sur dénonciation ?

La Commission de salubrité peut intervenir dans deux cas de figure :

1. elle peut intervenir d'office afin de contrôler les travaux et donner un préavis obligatoire pour la délivrance du permis d'habiter ;
2. elle peut également intervenir sur requête de la Municipalité ou sur requête de propriétaires, locataires ou médecins dans des cas de réels problèmes de salubrité afin d'inspecter des bâtiments.

2° Quel est dans les faits son champ d'application ?

Comme je viens de le dire, elle intervient dans le cadre de l'octroi des permis d'habiter où elle est tenue d'examiner les travaux réalisés et de préavisier tout permis d'habiter.

Elle intervient également en cas de réels problèmes de salubrité, agissant pour le compte de la Municipalité sur les questions sanitaires.

3° Qui est au final compétent pour la saisir?

Pour les cas où elle doit intervenir d'office, c'est URBAT qui la contacte afin de contrôler les travaux dans le cadre de la procédure d'octroi du permis d'habiter.

Pour les questions de salubrité sur des bâtiments existants, il appartient en premier lieu à la Municipalité de la saisir. Mais au fond, tout un chacun peut, en motivant sa demande sous forme écrite, demander à ce qu'une inspection soit réalisée en cas de problème de salubrité ou d'hygiène dans des bâtiments. Il y a cependant lieu de préciser que les locataires devraient en premier lieu s'adresser à leur bailleur, conformément aux dispositions paritaires romandes et règles et usages locatifs du canton de Vaud. Ils pourront, sans réponse du propriétaire, agir ensuite auprès de la Commission de salubrité.

4° Et plus particulièrement, peut-elle déjà intervenir au moment de la mise à l'enquête d'une construction et exiger de procéder à la surveillance d'un chantier présumé litigieux ou uniquement au moment de la délivrance du permis d'habitation ou en cas de dénonciation d'appartements devenus a posteriori insalubres ?

En théorie, elle pourrait intervenir au stade de la mise à l'enquête, mais elle ne le fait en réalité jamais en tant que Commission de salubrité à proprement parlé. Ce sont les techniciens d'URBAT, en tout cas dans notre commune, qui se déterminent sur les plans soumis pour le permis de construire.

Il n'est pas non plus imaginable qu'elle surveille un chantier. Cette tâche revient à la Municipalité qui délègue URBAT.

La Commission de salubrité intervient ensuite obligatoirement au moment de contrôler les travaux terminés et de décider de l'octroi du permis d'habiter, de même qu'à posteriori, comme je l'ai expliqué ci-dessus.

Voilà relativement brièvement les réponses à vos questions qui peuvent, être naturellement développées si vous le souhaitez, peut-être pas ce soir, mais à une autre occasion si vous l'entendez ainsi.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous remercie, Mme la Municipale, d'avoir pris le temps de répondre à toutes ces questions de manière relativement déjà complète, je le souligne et je vous en remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.6

Une Interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Répartition de l'espace public pour les loisirs.)

Je profite de rebondir sur le préavis du skatepark présenté ce soir pour lancer une réflexion sur la répartition de l'espace publique pour les loisirs.

En effet, certaines études ont relevé que deux tiers des bénéficiaires des loisirs publics sont des hommes. Car si certains lieux comme les skatepark ou les stades de foot sont pensés pour être neutres, ils ne sont en réalité utilisés quasiment que par des hommes. Monsieur le Conseiller OSTERHOFF me corrigera peut-être en ce qui concerne les skaters. Et je prie d'ores et déjà notre équipe féminine de football, qui rayonne grâce à ses excellents résultats, de considérer qu'elle fait partie des ambitieuses exceptions de ce paysage masculin.

Cela étant, non seulement les hommes sont plus nombreux à utiliser les loisirs subventionnés, mais encore les espaces que nécessitent ces loisirs sont généralement onéreux tant en termes de surface à mettre à disposition que d'argent à investir pour les infrastructures. Pour faire bien dans les clichés, les salles de danse sont en effet bien moins gourmandes...

Partie d'une réflexion relativement sexiste, j'en conviens, mais étant au final bien plus altruiste que féministe, il me paraît nécessaire d'inscrire cette démarche dans un contexte plus global ; car si les études se concentrent sur la discrimination des femmes dans la répartition de l'espace public, elles en oublient également la discrimination des aînés ou encore des personnes en situation d'handicap qui sont malgré tout également discriminés dans cette répartition.

Aussi, j'interpelle la Municipalité afin de lui demander :

- 1° Si elle a déjà eu l'occasion de se pencher sur une analyse de sa politique en matière de répartition de l'espace public pour les loisirs à l'aune de son impact notamment sur les femmes et les hommes, sur les jeunes et les aînés ? Dans la négative si elle entend le faire à l'avenir ?
- 2° S'il est envisageable que des critères comme l'égalité de traitement puissent être pris en considération de manière plus générale dans les projets de développement d'infrastructures sportives et par exemple être valorisés dans le cadre du plan directeur du sport qui avait été proposé par le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI et plébiscité par notre Conseil (le 4 septembre 2014) ?
- 3° S'il est également concevable qu'une place importante puisse être accordée à des projets s'adressant à un public aussi large que possible comme par exemple le fitness en plein air qui avait été proposé par la Conseillère Emilienne WAGNIÈRES et plébiscité par notre conseil (en date du 4 juin 2014) ? Sachant qu'effectivement les larges investissements consentis pour certains sports (comme 1mio 700 francs pour le skatepark) laissent une marge réduite pour ce genre de projets.

Je vous remercie de votre réponse.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Mme la Conseillère, selon notre article 65 de notre règlement, vous avez déposé une interpellation. Est-ce que vous avez cinq signatures ? Merveilleux.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vous remercie aussi de m'avoir transmis la question auparavant et j'ai essayé de réfléchir comment j'allais répondre à votre texte.

Dans un premier temps, je dirais que je trouve que certaines de vos affirmations sont quand même quelque peu téméraires, si vous permettez Mme la Conseillère, disais-je.

Il y a énormément de femmes qui sont, vous avez cité l'équipe de football féminine effectivement, extrêmement bien placées, ou qui font du sport de haut niveau et qui profitent des installations de la ville et qui profitent de grosses infrastructures. Certes, je n'ai pas essayé de chercher une proportionnalité, mais néanmoins, l'équipe féminine de football d'Yverdon, c'est les seules qui sont en ligue nationale, on a l'Unihockey qui prend des installations extrêmement conformables, toutes les sociétés de gymnastique, donc, de ce côté-là, je crois que ça peut profiter vraiment à toutes une palettes de la population que ce soit des hommes ou des femmes.

Vous avancez aussi un argument d'autorité qui m'a interpellé, qu'en somme, les hommes sont plus nombreux à utiliser les loisirs subventionnés. Je me suis dit, qu'est-ce que je vais faire avec cela ? Peut-être, je ne sais pas. Franchement, je n'en sais rien. Par contre, ce qui est sûr, c'est que le développement de ce qu'on doit faire sur le plan directeurs des sports, tel que l'a demandé M. le Conseiller VALCESCHINI, et sur lequel nous travaillons, doit permettre certainement d'intégrer vos réflexions dans ce cadre-là.

En plus, évidemment que si nous allons jusqu'à mettre en place un service des sports, et c'est un vœu pour l'instant, un vœu de la Municipalité mais qui doit encore se développer, qui doit se débattre au niveau de la Municipalité et qui sera aussi présenté dans le cadre de ce Conseil, et bien, ça nous permettra peut-être aussi, par ce biais-là de répondre à toutes ces interrogations et de voir comment on peut les intégrer dans l'évolution de la réflexion d'une façon générale.

Le rapport sur le fitness en plein air, ça me permet de donner aussi de l'information à Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE, va arriver dans, je crois, les deux semaines sur la table de la Municipalité et on verra aussi de ce côté-là quel sort la Municipalité décide de donner à cette proposition.

Voilà, en définitive, je pense qu'on va garder à l'esprit les points que vous soulevez, sans en faire une polémique quelconque, mais on va les intégrer dans notre réflexion générale sportive et autre, parce que ce que ça peut aussi déboucher sur d'autres secteurs, mais en tout cas, dans le plan directeur des sports que nous mettons en place, voir la réflexion sur le service des sports, et bien, certainement que vos interrogations ont toute leur place et nous ferons attention de pouvoir en tenir compte. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous remercie pour ces réponses. Finalement, la témérité a payé puisqu'au final, l'élément semble être retenu pour la suite et l'essentiel c'est, qu'effectivement, chacun puisse avoir sa place à différents niveaux et également dans le sport, parce qu'il me paraît important que chacun puisse aussi s'épanouir dans ce dicastère-là. En vous remerciant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.7

Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Avancement du préavis pour le nouveau règlement du Conseil communal.)

Il y a une heure de cela, je promettais un peu sottement de me taire. Voilà pour les promesses en politique !

Le 1^{er} juillet 2013, la nouvelle Loi sur les Communes entrain en vigueur ; elle impliquait

notamment une refonte des règlements des Conseils communaux.

Le Conseil d'Etat chargeait à cette occasion les secrétariats des Conseils communaux et généraux du canton, de la tâche, en lui fixant un délai de 2 ans et un ordre du jour long comme le bras.

Le Bureau du Conseil a nommé à cette occasion une commission qui ma foi avait fort belle allure puisque j'en étais membre ainsi que deux éminents juristes et essentiellement tous les autres membres ayant passé une certaine expérience du Bureau. Une commission qui s'est attelée à la tâche et a travaillé beaucoup et longuement travaillé, puisqu'elle a effectivement passé et repassé ce projet de règlement au peigne fin avec l'aide très engagée d'ailleurs du secrétariat du Conseil et de telle manière, à ce que finalement, le travail soit pratiquement réalisé à cette occasion pour la suite de la procédure, qui comme vous allez le constater est relativement longue. Cette commission a rendu un projet de règlement du Conseil au mois de juillet 2014, qu'il a dû soumettre au Service des communes et du logement, comme le Conseil d'Etat le lui demandait. Là, évidemment ce projet entre dans une sorte de trou noir, en même temps, il faut comprendre que le SCL doit vérifier 318 règlements de Conseils communaux et généraux, donc on peut comprendre que ça lui prenne un peu de temps.

Ça ressort et ça revient à mi-novembre 2014, sur le Bureau du Conseil communal qui l'adresse immédiatement à la Municipalité, dans le but que la Municipalité puisse émettre un préavis ; que ce préavis, c'est-à-dire un projet de règlement, en l'occurrence ce n'est pas un préavis, c'est un projet de règlement, qu'il puisse passer ensuite en commission puis devant ce Conseil afin que, finalement, ce Conseil se munisse d'un nouveau règlement conforme aux exigences de la nouvelle loi.

Donc, on fait ça, je dis on, la commission et le Bureau du Conseil communal à mi-novembre 2014, et depuis, plus rien... 7 mois et demi plus tard, la Municipalité n'a manifestement toujours pas émis de projet de règlement du Conseil communal. On avait 2 ans, ça nous met au 30 juin 2015, on est le 25, il reste 5 jours !

On peut penser que le délai ne sera pas tenu. Ma question tient en fait en 4 mots : on en est où ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité s'est penchée très récemment, voilà, actuellement c'est ça, s'est penchée très récemment sur ce règlement, a amené quelques modifications mais qui sont plutôt des éléments de peaufinement de règlement, je dirais.

Il est prévu de le passer la première quinzaine du mois de juillet, effectivement pas dans les 5 jours. Mais j'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a pas un couperet qui tombe normalement à la fin du mois de juin de cette année, puisque les dispositions et règlements qui n'auraient pas été mis à jour dès le 1^{er} juillet 2013, on fait un rétropédalage en disant que, visiblement, on est pas les seuls et que tout ça date, donc à partir du 1^{er} juillet 2013 jusqu'à ce que le règlement soit validé par le Conseil, nous tombons sur la réglementation cantonale et s'il devait y avoir des interprétations, c'est le droit supérieur qui primerait.

C'est-à-dire donc qu'on est prié depuis le 1^{er} juillet 2013 de faire en sorte que ça se passe et que ça se passe rapidement, mais il n'y a pas de couperet tel qu'il est mentionné dans les informations que j'ai là et sur la LC qui devrait tomber dans quelques jours. Ça veut dire que si on fait le travail correctement, on devrait pouvoir le passer devant le Conseil la première séance du mois de septembre et on espère qu'on ne soit pas les derniers ça aurait mauvaise figure, M. le Conseiller. Voilà, Mesdames et Messieurs.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Merci M. le Syndic de cette réponse. Non, effectivement, je ne pense pas que le Conseil d'Etat voudra nous envoyer la Milice vaudoise ou nous mettre sous régie, encore qu'il a tendance à le

faire ces derniers temps, suivant lesquels, mais effectivement, on se posait un peu la question de savoir si ce dossier attendait. Ceci étant, vous faites preuve d'un certain optimisme, parce que si la commission qui sera nommée par le Conseil communal travaille de la même manière que la commission qui a préparé le projet, ça risque de prendre un tout petit peu plus de temps que la première séance de septembre, mais ça, on verra.

Affaire à suivre. Je vous remercie de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte au point 16 de notre ordre du jour.

Il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, la Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

**Réponse de la
Municipalité**

de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET à la question du 4 juin 2015 sur le parking souterrain Place d'Armes.

Je souhaite apporter quelques réponses complémentaires à celles que Mme JAGGI WEPF avait apportées à M. DESSEMONTET qui m'a réadressé du reste, et je l'en remercie, ses questions, puisque je n'avais pas noté tous les intitulés. Donc, voilà, je répète peut-être à chaque fois vos questions pour y apporter une brève réponse.

Vous avez demandé, M. le Conseiller DESSEMONTET :

1. *Où on en est dans les discussions entre la Ville et les partenaires privés pressentis notamment en termes de dimensionnement de l'infrastructure ?*

Pour recadrer, c'est du parking souterrain dont on parle.

En 2014, une étude de faisabilité en vue du dimensionnement du parking a été demandée à 3 partenaires potentiels sérieux par le Service de l'urbanisme et des bâtiments. Ces investisseurs potentiels ont remis leurs études chiffrées à la fin de l'année dernière.

A l'heure actuelle, nous travaillons sur un scénario de 450 places financées par un partenaire privé. Cela se fera par un appel d'offres public. 150 places supplémentaires pourraient être financées par le groupe Maus/Manor, notamment si ceux-ci ouvrent un centre commercial sur le front gare-lac. Et puis il reste encore un nombre de places à définir, précisément par le biais de l'enquête qui a été commandée, qui est, je crois, en train de se terminer, et qui seraient financées par la ville pour ses propres besoins : visiteurs de la bibliothèque, collaborateurs ou riverains.

Sitôt les résultats de l'enquête connus, cela définira la part communale du parking et un appel d'offres, également en préparation, sera effectué, si possible cet automne.

2. *Qu'est-ce que la ville attend de l'enquête actuellement menée sous forme de sondage qu'elle ne connaît pas déjà par le biais des études précédentes, notamment via la SIC ?*

Il faut juste savoir que la SIC n'a pas effectué d'étude précédemment à proprement parler. C'est bien la raison pour laquelle nous sommes en train d'effectuer ce sondage, parce qu'il est essentiel de connaître les besoins des riverains et commerçants d'une façon plus précise maintenant, pour avoir une vision globale de la situation et permettre de finaliser le dimensionnement total du parking. Le nombre de places voulues par les riverains et commerçants va aussi influencer le calcul de rentabilité pour le futur investisseur, d'où son importance.

3. *Qu'est-ce qui empêche la ville de lancer dès maintenant un projet de parking dimensionné selon les revendications de la SIC, dès lors qu'elles correspondent à celles de la majorité de la Municipalité ?*

Il me semble que les explications données ci-dessus répondent à cette question. Il ne suffit pas juste de lancer un chiffre qui pourrait paraître idéal, bien sûr. Il convient de faire cela sérieusement, en connaissant les besoins des différents partenaires : à nouveau, les riverains, les commerçants, les clients Manor et éventuellement les besoins de la commune. Les investisseurs privés viennent ensuite avec le nombre de places qu'ils sont prêts à financer.

Il reste donc encore un paramètre à connaître. Sitôt celui-ci connu, alors, nous lancerons l'appel d'offres pour aller de l'avant. Voilà, M. le Conseiller DESSEMONTET, les réponses que je voulais apporter à vos questions.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Est-ce que la Municipalité a d'autres informations à nous communiquer ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je ne crois pas.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole n'est plus demandée, elle est close.

***Discours de
Mme la Présidente
Carmen TANNER***

Nous suivons alors avec un dernier point comme le veut l'usage à la fin d'une présidence, soit le discours de fin.

Chères et chers collègues,

D'emblée j'ai envie de vous dire que j'ai vécu une année fantastique et riche à la tête de ce Conseil. Et d'emblée j'ai envie de vous remercier pour la confiance témoignée en me nommant à cette fonction ainsi que pour les moments et expériences vécues. Un grand merci du fond du cœur.

Et pour vous témoigner de la richesse de cette année, j'aimerais vous présenter quelques morceaux choisis de cette année, que ce soit des anecdotes ou des réflexions, et cela comme des images (mentales) qui s'enchaînent et se tournent au gré d'un retentissement d'une clochette que vous connaissez et qui bat le rythme.

Et c'est parti avec...une première image à Gressy : la fanfare de l'Avenir joue, baignée par les 1^{ers} rayons de soleil au matin du 1er août. Paix et harmonie.



Août, réception d'une délégation d'anciens présidents de Conseil de notre ville jumelée, soit Winterthur. Rencontre sympathique avec des Messieurs, qui se termine par un cadeau étonnant pour me remercier : un tablier de cuisine...eh oui, certain schéma perdure.



Septembre, dans le bureau du Syndic. Première séance avec Daniel... où je reçois sa lettre de démission. Un quart de seconde où je crois que je suis bizutée. Puis stupeur et tremblement : l'année se complique un peu.



Septembre toujours. Représentation à un concours de gym pour enfants sponsorisé par viande suisse. Je suis prise en photo à côté de la mascotte, une côtelette de viande. Je ne comprends plus très bien mon investissement, mon engagement.



Plus tard, visite d'un nonagénaire un peu bougon. Il me demande mon parti. Je lui dis que je suis verte. Il ne dit rien. Je lui explique que c'est un parti d'écologiste. Il me répond par cette phrase mythique pour moi : « mais je sais bien quel est votre parti. Comprenez, ça me fait ch*** d'avoir nonante ans, mais en plus je suis fêté par une écolo, c'est le pompon ! »



Séance du Conseil de mars. Pascal Blum vient à la fin débriefer avec moi d'un point autour d'une procédure. Cela me rappelle à quel point les anciens Présidents se soutiennent et s'entraident, comme j'ai pu le relever à de multiples reprises. Cet état d'esprit est précieux et je tâcherai de le faire perdurer.



Représentation diverse, une dame s'incline pour me saluer comme dans une sorte de révérence. Je suis vraiment étonnée par l'importance qu'on donne à cette fonction. Pourvu que je ne prenne

pas la grosse tête.



Représentation diverse toujours, je ne suis pas mentionnée lors des salutations d'usage. Je m'offusque. Ça y est je prends la grosse tête. Heureusement que ce n'est qu'une année.



Dernier week-end de votation. Je regarde la table de pause de notre bureau électoral, table débordante de nourriture apportée par chacun. L'ambiance est vraiment très bonne dans ce bureau.



Week-end passé, je couronne mon papa comme roi de l'abbaye. Souvenir familial impérissable.

Voilà quelques images de cette année. Mais je les ai toutes en vrai puisque j'ai pris une photo chaque jours de cette année pour me faire un poster un peu spécial...mais il manque peut-être la plus importante, vous vous imaginez bien : celle-ci, et je vais me permettre de la prendre tout de suite et de l'ajouter à mon carnet !

(Applaudissements).

Un grand merci. Voilà ! La boucle est bouclée !

Mme la Conseillère, future présidente, Catherine CARP :

Madame la Présidente, Chère Carmen,

Au nom du Conseil, un tout grand merci pour ta présidence cette année, que tu as accomplie avec efficience et gentillesse. Voici un bouquet de fleurs pour te signifier notre reconnaissance.

(Applaudissements).

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Un grand merci. Je me disais qu'il y en avait un de plus que ce que j'avais commandé.

Je passe peut être la parole à M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD pour nous inviter à prendre l'apéro !

(Rires dans la salle)

...selon l'usage.

**Discours de
M. le Syndic Jean-
Daniel CARRARD**

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est volontiers. Je serais bien emprunté de vous dire où il est, mais on va le chercher ensemble... là-bas ? Là-haut ! Je vous propose de nous laisser guider et de passer un petit moment ensemble avant d'attaquer ces grandes vacances d'été. Peut-être pas pour tout le monde, mais en tout cas d'attaquer l'été. Merci et bonne soirée.

(Applaudissements).

Clôture

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Ah, ce n'est pas encore fini ! Nous arrivons au terme de notre séance, encore un peu de

patience.

La prochaine séance se tiendra en septembre.

Et je vois la directrice Mme France TERRIER est à la fenêtre, prête à nous accueillir pour la partie apéritive.

La directrice Mme France TERRIER :

Oui Madame la Présidente du Conseil communal ! Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, je vous invite maintenant à gagner les étages supérieurs du château pour un apéritif bien mérité et surtout... pour venir admirer les exceptionnelles collections du musée, bien sûr !

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Mme la directrice, excusez-moi, mais après 250 ans d'activité de votre Musée, d'expositions vues et revues pour les gens d'ici et de la région, avons-nous encore quelque chose à découvrir ?

La directrice Mme France TERRIER :

Mais bien sûr, il y a des recherches qui se font de manière constante, les chantiers de fouilles se succèdent, les archéologues et les historiens travaillent, produisent et l'histoire se complète en permanence. Vous savez que dans notre salle d'archéologie qui se trouve juste derrière moi, il y a plus de 60% du matériel qui a été mis au jour à partir des années 1990, donc ce sont des découvertes très très récentes ! ET l'exposition, ce n'est que le sommet de l'iceberg. La grande majorité des collections est conservée.... euh plutôt « devrait être conservée »... dans un dépôt.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Ah oui...j'ai lu cet article dans la presse régionale concernant cette problématique de la gestion de notre patrimoine. Ah Madame la conservatrice, c'est bien vu ça...s'appelle un « placement produit » dans le jargon marketing !

La directrice Mme France TERRIER :

Ah Mme la journaliste...Mme la Présidente, pardon, ce sont des journalistes qui sont venus avec des questions. Je leur ai répondu. Je tiens simplement à jouer mon rôle de directrice de Musée et il me tient à cœur de bien faire mes tâches. Mais je vais vous expliquer tout cela plus en détail autour d'un verre de l'amitié comme le veut la coutume vaudoise. Donc, je vous prie de bien vouloir monter les escaliers qui se trouvent à droite de l'accueil et me rejoindre ici dans la salle rouge qui se trouve juste derrière vous. À tout de suite.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Alors, rejoignons-la. Il est 22h45, je lève cette séance en vous souhaitant une excellente soirée. Merci.

(Applaudissements).

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Carmen TANNER

Christine MORLEO

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2015

	Page
1. Appel.....	330
2. Approbation de l'ordre du jour.....	331
3. Démission.....	331
4. Assermentation.....	331
5. Communications de la Présidente.....	332
6. Communications de la Municipalité.....	333
7. Préavis n° PR15.13PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'710'000.- pour les travaux de construction d'un skatepark sur le site des Rives-du-Lac ; la réponse aux motions de Madame la Conseillère Claudine Giroud (2 décembre 2004) et de Monsieur le Conseiller Brian Oosterhoff (7 février 2013) portant sur la création d'un skatepark ; la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Brian Oosterhoff portant sur la mise à disposition d'un espace couvert pour les sports d'équilibre (2 avril 2009). Rapporteur : M. Christian WEILER.....	333
8. Préavis n° PR15.14PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 610'000.- pour les travaux de rénovation du réseau gaz du poste de détente de Pomy ainsi que du réservoir de Chamblon. Rapporteuse : Mme Marceline MILLIOUD.....	338
9. Préavis n° PR15.16PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 230'000.- pour la phase d'étude du rehaussement du Collège de la Vilette. Rapporteur: M. Bart WIND.....	339
10. Préavis n° PR15.17PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 468'000.- pour la création de 4 classes de dégagement au Collège de la Place d'Armes. Rapporteur: M. Thomas JENNI.....	340
11. Préavis n° PR15.18PR concernant une demande de crédit d'étude et la réalisation de travaux préliminaires de stabilisation du terrain de CHF 328'000.- pour l'immeuble rue du Four 1. Rapporteur: M. Roland VILLARD.....	341
12. Préavis n° PR15.19PR concernant la 1 ^{ère} série de complément au budget 2015. Rapporteur : M. Pascal BLUM, Président de la Commission des finances.....	342
13. Préavis n° PR15.23PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2014. Rapporteur : M. Daniel COCHAND, Président de la Commission de gestion.....	344
14. Préavis n° PR15.20PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2014 d'Yverdon-les-Bains. Rapporteur : M. Pascal BLUM, Président de la Commission des finances.....	354
15. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2015-2016.....	358

16. Propositions individuelles et interpellations.....	364
16.1 Un vœu de Mme la Conseillère Catherine CARP (Maintien du Concert de la Saint-Sylvestre avec l'Ensemble Tiffany au Temple d'Yverdon-les-Bains)	364
16.2 Une Question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (Programmation Petit Globe, TBB et Échandole.)	366
16.3 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Les défibrillateurs.)	368
16.4 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Le garde-port.).....	368
16.5 Une Question de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Fonctionnement de la Commission de salubrité).....	369
16.6 Une Interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Répartition de l'espace public pour les loisirs.).....	371
16.7 Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Avancement du préavis pour le nouveau règlement du Conseil communal.).....	372
Réponse de la Municipalité.....	374
de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET à la question du 4 juin 2015 sur le parking souterrain Place d'Armes.	374
Discours de Mme la Présidente Carmen TANNER	375
Discours de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD	377